

GRANDEUR

— CFDT —

Service
Documentation

CFDT

n°276 NOV/DEC 1976 / 1 JAN. 1977



**pertes
et profits
de la
mobilité**

GADRES

CFDT

revue bimestrielle de l'Union Confédérale
des Ingénieurs et Cadres

directeur-gérant
PIERRE VANLERENBERGHE
rédacteur en chef
JOSEPH LE DREN

26 rue de Montholon 75439 Paris Cedex 09
téléphone : 526 67 40

le numéro : 8 F - l'abonnement annuel : 32 F
prix dégressifs pour les commandes groupées
CCP : 30 474-52 La Source 93

publicité : Publicat, 17 bd Poissonnière
75002 Paris - Tél. 231 32 84
imprimerie Artésienne, coopérative ouvrière
de production, à Liévin.

PROPOSITION pour les salaires

LE combat pour une réduction des inégalités ne peut plus s'en tenir à des formules vagues. Pour sortir rapidement du cycle infernal où les inégalités et l'inflation se produisent et s'aggravent mutuellement, nous devons élaborer des objectifs concrets, clairs et crédibles, permettant à chacun, à chaque groupe social, de se situer par rapport à une autre répartition des revenus. Et il s'agit de les imposer comme un des tous premiers pas dans la marche vers une transformation durable de la société.

Ainsi réduites, les distances sociales engendrées par les inégalités de revenus, ne seront plus un frein puissant à la construction de nouveaux rapports sociaux.

Telle est l'intention qui motive la proposition « salariale » de l'UCC faite aux ingénieurs et cadres, début septembre : fixation d'un minimum décent (SMIC à 2 000 F en septembre 76), maintien et augmentation du pouvoir d'achat jusqu'à un niveau de 12 000 F (six fois le SMIC revendiqué) au-delà duquel le salaire ne suivrait pas complètement l'évolution du coût de la vie.

Cette proposition a rencontré un tel écho dans l'opinion publique que Georges Séguy s'est approprié le chiffre que nous avions avancé. Mais il en a détourné le sens : il estime que les cadres supérieurs dont le salaire se situe aux alentours de 12 000 F ne sont pas, pour la plupart, des salariés. Et dans le même temps, les cadres CGT rejetaient, sur le terrain, nos propositions.

L'UCC ne peut suivre le secrétaire général de la CGT, même s'il y a là un rapprochement sensible. Pour les cadres CFDT, les personnes qui dépassent le « seuil » de 12 000 F ne sont pas des faux salariés, ni toutes des « fondés de pouvoir du patronat ». Ce sont d'ordinaire des salariés, subissant une dépendance salariale « dorée » peut-être, mais aliénante, sûrement. Les exclure du champ d'action syndical, ce serait s'interdire de prendre en charge leurs problèmes spécifiques, et les rejeter du côté du patronat.

L'UCC ne peut pas davantage être d'accord avec l'UGICT, quand celle-ci déclare qu'accepter nos propositions « viserait à livrer les cadres supérieurs au bon vouloir du patronat ». En effet nos positions visent à un meilleur contrôle à terme des salaires de haut niveau, qui, aujourd'hui, n'ont plus rien à voir avec le niveau de salaires définis par les statuts et les conventions collectives.

En intervenant sur l'évolution des salaires réels, notre proposition permet, sur plusieurs années, de réintégrer l'ensemble des salaires d'une profession dans une grille de salaires négociés dont l'amplitude serait de 1 à 6, le haut salaire étant alors négocié dans le cadre du contrat collectif, et non plus soumis à la négociation individuelle ou arbitraire patronal.

Fausse analyse et faux procès risquent de masquer l'essentiel : la réduction des inégalités de revenus, et donc de salaires, par l'augmentation prioritaire des salaires les plus bas, et le contrôle des rémunérations élevées. Or, une telle revendication nous paraît capable d'unifier, l'ensemble des catégories de salaires pour une action solidaire qui pourrait ensuite se centrer sur la nécessaire réforme de la fiscalité.

SOMMAIRE

Pertes et profits de la mobilité

- 6 LA PAROLE EST AUX CADRES BOUGEURS
mobilité multinationale et mobilité du secteur public,
deux témoignages de cadres supérieurs
- 11 MOBILITE PROFESSIONNELLE ET IMMOBILISME SOCIAL
une approche statistique
par Jean-Marc Ouazan
- 16 MONSIEUR HERSENT FAIT CE QU'IL VEUT
un bel exemple de mobilité capitaliste
par Félix Lacambre
- 20 MEFIONS-NOUS DES PROPHETES
le discours sur la mobilité dans le discours sur
la croissance, au temps de « Horizon 1985 »
- 25 LES INEGALITES DANS LA SOCIETE FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI
un dossier UCC
présenté par Yves Lasfargue

Actuelles

- 30 AU JOUR LE JOUR
- 39 A LIVRE OUVERT

Document

- 43 LA CLASSE OUVRIERE A BESOIN DE SON HISTOIRE
Préface à une relecture du mouvement ouvrier
par Jacques Julliard

EN ENCART : SUPPLEMENTS FGE, PTT, SNCF.

Couverture : Bernard Blandiot.

Photos : Bloncourt, 5, 15. Bugat, 23, 24, 29, 37, 45, 47. Collombert, 33. Usis, 10, 20.



Mobilité,
Mobilité, mobilité!
on ignore où l'on va
mais on y va très vite
sur les ailes du progrès
et du profit
La mobilité
c'est une idée optimiste
un mot tous azimuts
On aime la mobilité
comme on aime la vitesse
comme on aimait
la croissance
Or à l'usage
il apparaît
que la mobilité technique
n'est pas la mobilité sociale
et que la course
est trop inégale.

LA PAROLE est aux CADRES bougeurs

1

AUX AVANT-POSTES DES MULTINATIONALES, LE POUVOIR DES PROCONSULS

LES grandes firmes à implantation internationale, telles qu'on les connaît aux Etats-Unis par exemple, ont leur identité propre, un personnel façonné à leur image et qui obéit à une certaine éthique.

Une telle entreprise est autonome par rapport à l'environnement politique, mais réunit toutes les caractéristiques d'un Etat dans l'Etat.

Elle ne peut avoir pour représentants que des gens qui adhèrent à sa façon d'être et à ses objectifs.

Elle façonne un corps de « fonctionnaires » comme un Etat façonne un corps de diplomates. Ils ont un profil spécifique et sont à la dévotion politique de leur société. Ils sont ses répondants partout où elle est implantée. Ils peuvent donc être minoritaires dans un personnel dont les trois-quarts vivent au siège social, ils n'en détiennent pas moins une part décisive du pouvoir, et définissent un modèle exemplaire d'appartenance à l'entreprise.

Il en va différemment dans les entreprises multinationales françaises placées sous contrôle d'Etat. Le personnel expatrié de

ces entreprises publiques ou semi-publiques a tendance à croire qu'il ne représente pas seulement sa firme, mais aussi son pays. En fait, il représente des intérêts définis par la bureaucratie dirigeante de son entreprise et qui souvent ne correspondent pas du tout à l'intérêt collectif.

C'est une ambiguïté fondamentale dont la responsabilité est du côté de l'Etat qui n'a pas clairement défini le rôle de ces entreprises « nationales ».

Car si les objectifs des entreprises privées sont en général précis, et définis en termes économiques et financiers (se procurer impérativement telle matière première, faire le profit maximum), il n'en va pas de même pour l'entreprise publique.

Les interférences de l'Etat auquel elle appartient avec les Etats où elle est implantée sont souvent très complexes. Les objectifs n'étant pas clairs, le personnel ne saisit pas la nature exacte de son rôle. Dans ces conditions, certains directeurs investis d'une double mission, économique et politique, deviennent de véritables proconsuls. Leur pouvoir a des prolongements dans le siège social : accèdent aux postes les plus élevés des hommes qui ont su se trouver au carrefour d'un certain nombre d'influences ou de rapports d'intérêts, et dont la voix ensuite pèse beaucoup plus que les délibérations collectives sur la politique de l'entreprise. Il en existe des exemples fameux, et parfois fascinants. Mais il est assez logique, après tout, que l'impérialisme produise des proconsuls.

Loin des bureaucrates

Comment se déroule, en moyenne, la carrière d'un cadre de multinationale ? Envisageons d'abord les choses du point de vue de l'entreprise : la mobilité est pour elle une nécessité stratégique.

Les cadres qu'elle recrute pour « l'expatriation » devront répondre d'investissements importants, ce qui suppose des capacités de gestion. Ils devront veiller aux bonnes relations avec les autorités locales et donc avoir des qualités de diplomate. Investis de cette double mission financière et politique, et sous réserve de bons rapports avec la maison-mère, ils disposent d'une liberté absolue à l'égard de leur personnel, expatrié ou local.

Leur contrat de travail comporte donc ordinairement une clause selon laquelle ils sont susceptibles d'être nommés n'importe où, et tenus de l'accepter.

La sélection des cadres « expatriables » se fait selon trois critères principaux : l'argent, le sens de la responsabilité, la situation familiale. L'incitation au salaire a une grande importance, parfois accrue avec le temps. Après plusieurs années de mission avec double salaire et avantages en nature, il y a des cadres qui n'arrivent plus à vivre en France.

Le désir d'indépendance est le second argument sur lequel misent les entreprises. Il est vrai qu'un siège social de grosse firme, c'est très ennuyeux. Celui qu'on envoie diriger une affaire à six mille kilomètres de Paris dispose d'une liberté de manœuvre et d'une capacité de responsabilité infiniment plus grande, quel que soit son grade hiérarchique au siège. Et je dirais que, passé un certain niveau, cette incitation est la plus forte, tout supplément de salaire devenant marginal, alors que la responsabilité, elle, n'est jamais marginale.

Enfin, il faut que le cadre ait résolu son problème familial : soit que sa famille reste derrière lui et la question est réglée moyennant finances, soit qu'elle l'accompagne, auquel cas la compagnie accorde en général des facilités pour l'éducation des enfants.

A ces trois données principales, il convient d'ajouter une quatrième, rarement explicite, mais décisive : c'est l'aptitude à « dialoguer » avec le personnel local.

Ce que le cadre expatrié découvre sur place, c'est qu'en général il doit travailler de façon démente — je me rappelle des journées de douze heures et plus —, et que sa vie est entièrement professionnalisée. Sa disponibilité par rapport à l'entreprise doit être totale. La population locale ne le perçoit qu'à travers sa fonction. Il doit inviter à sa table les cadres parisiens de passage — sous peine d'avoir mauvaise presse au siège social — et les autres directeurs ou sous-directeurs expatriés, dont les familles constituent parfois une micro-société très conflictuelle. Il y faut parfois des arbitrages, qui sont rendus par le proconsul, et valent ce qu'il vaut.

Mais en général, ces sortes de carrières se déroulent assez bien. Le cadre qui atteint un niveau élevé à l'étranger, qui a fait quelques « bons coups » et pas de faute majeure, qui n'a pas eu de grève dans son personnel, et qui a su soigner ses relations au siège social, a des chances de se faire réintégrer dans de bonnes conditions.

Pourtant, si son salaire est plutôt meilleur que les autres, il retrouve rarement le même niveau de responsabilité.

Les postes à l'étranger sont toujours perçus comme inférieurs à ceux du siège social qui reste une superstructure très bureaucratisée. Quelles que soient les responsabilités du cadre à l'étranger, il reste chapeauté par un chef de service parisien qui n'a pas de responsabilité directe dans les opérations, mais qui juge, décide et barre.

Toutes les carrières d'expatriés sont donc liées à l'équation personnelle de ces cadres du siège qui donnent priorité aux critères bureaucratiques sur les critères d'action, alors que sur le terrain, c'est l'inverse.

Evidemment, à côté de ces cadres ou ingénieurs dont la carrière multinationale se déroule plutôt bien, il y a tous ces cadres intérimaires, envoyés en mission temporaire, et qui vivent la mobilité d'une façon beaucoup moins satisfaisante.

Et il y a, bien sûr, la main-d'œuvre locale, dont l'emploi reste livré au hasard.

Des lignes de défense

Peut-on parler d'action syndicale dans un tel contexte ? On peut envisager des revendications communes, même pour des ingénieurs et cadres de nationalités différentes. Ce n'est pas facile, concrètement, mais des actions ont été menées et réussies, à Saint-Gobain par exemple.

Les travailleurs des pays industrialisés bénéficient d'une organisation syndicale qui leur permet de définir une ligne de défense face au jeu des multinationales. On l'a vu en France, dans la région paloise, où la SNPA a dû prendre en compte la revendication régionale.

La situation change aussi dans les pays en voie de développement qui prennent du poids politique et commencent à contrôler leur industrie.

Plusieurs gouvernements ont ainsi obtenu que les postes de responsabilité soient désormais confiés à des cadres locaux.

Même quand il s'agit de pays capitalistes et non démocratiques comme l'Iran, cette mesure est positive parce qu'elle casse le système de proconsulat.

Une des plus fortes lignes de défense contre les multinationales est sans doute celle que l'OPEP a dressée contre les compagnies pétrolières. Nous n'avons pas fini d'en mesurer les effets, mais on peut constater tous les jours qu'ils sont déjà très étonnantes.

2

AUX ECHELONS ELEVÉS DU SECTEUR PUBLIC, DES CARRIERES D'UN NOUVEAU STYLE

JE suis ce qu'on appelle un cadre supérieur de la fonction publique, et c'est de ce point de vue que j'envisagerai la mobilité.

La mobilité statutaire? Une apparence.

Parlons d'abord de la mobilité obligatoire, imposé par mon statut. Elle consiste, après quatre ans d'appartenance au corps des administrateurs, à passer deux ans dans un emploi différent, qui peut être intérieur ou extérieur à la fonction publique : on y est astreint pour pouvoir prétendre à un emploi de sous-directeur.

Cette règle ne va pas sans distorsions.

Lorsque, tous les deux ans, le premier ministre publie à l'intention des administrateurs civils une liste des emplois « offerts à la mobilité », beaucoup de ces emplois sont occupés avant d'être offerts. Et il y a des « mobilités-bidon », dues à ce que certaines administrations où règne l'esprit de corps ne souhaitent pas que nous « fassions notre mobilité » à l'extérieur de l'entreprise.

Quant à la mobilité géographique, je n'y crois pas trop.

Il est vrai que certaines carrières se font en province. Mais il reste vrai aussi que, dans beaucoup d'administrations, les meilleures carrières se font ou se finissent à Paris. On parle de régionalisation : la concentration parisienne du pouvoir et des compétences est inscrite dans les faits.

Il faut explorer la gamme des possibles

L'autre forme possible de la mobilité dans la fonction publique est liée aux préférences individuelles, au jeu des circonstances, des mutations et des promotions.

Un chef de service nouvellement nommé vous dit : « Voulez-vous travailler avec moi ? »

C'est affaire de relations personnelles et de tempérament, selon qu'on est bien ou mal vu, dynamique ou pantoufard : toutes choses imprévisibles et parfois très éloignées de la logique.

Ma position personnelle à cet égard est simple. Dans la mesure où, étant fonctionnaire, je bénéficie de garanties sérieuses de carrière et de rémunération, je suis partisan de changer de temps à autre, de sortir du cercle.

L'une des contradictions typiques de la fonction publique est d'ailleurs que l'on voudrait tous les bénéfices de la mobilité sans en courir les risques : intellectuellement on est pour, pratiquement on est contre.

A mon avis, c'est dommage. La mobilité peut être formatrice : changer de têtes, changer de cadre, changer de méthodes. Je suis partisan d'explorer toute la gamme des possibles, d'autant qu'on peut le faire sans risque.

J'ai trop vu de ces gens qui se calfeutrent dans le boulot sécurisant, qui deviennent craitins et routiniers.

Bientôt l'horizon se ferme et c'est fini : il ne reste plus qu'à se trouver bien comme on est.

C'est une donnée que le débat sur l'autogestion doit prendre en compte. Dans un autre système, je serais assez d'accord pour qu'on puisse dire aux gens qui sont restés longtemps à la même place : « Maintenant, il faut faire autre chose. Pour le moment vous n'en voyez pas tous les avantages, vous les verrez plus tard. »

Le pouvoir, c'est tentant. Plus que l'argent.

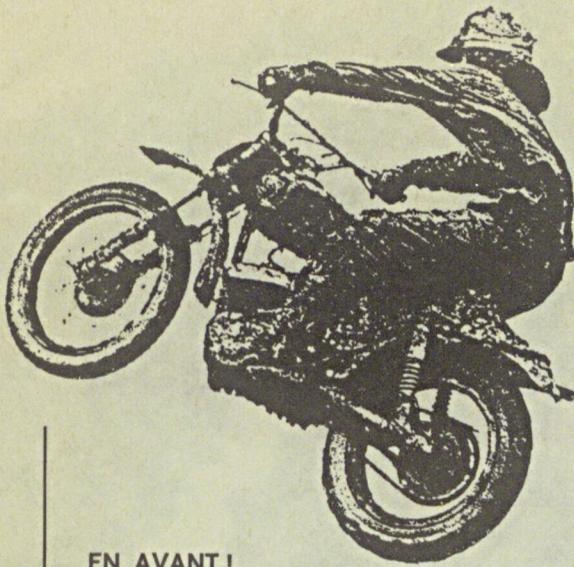
Il s'agit-là, bien sûr, d'une position tout à fait théorique, mais je crois qu'il sera nécessaire d'y réfléchir.

Pour l'instant, la mobilité se fait par carriérisme individuel : le système des locomotives. Un chef plus dynamique que les autres vous dit : « Venez avec moi, j'assure votre carrière. » Si c'est un mauvais cheval, tant pis. Si c'est un bon cheval, on monte dans son sillage.

C'est tentant. Pour une première raison : dans le système actuel, le secteur privé est souvent donné en modèle au secteur public.

On est spontanément très sensible à ces notions d'efficacité, de rentabilité, de mobilité, de modernisation.

Comment ne pas avoir envie de secouer la poussière ? Comment ne pas souhaiter



EN AVANT !

Le mythe libéral de l'égalité des chances perd du terrain. Il avait pourtant retrouvé un second souffle aux Etats-Unis.

Voici comment il est formulé, par exemple, chez Martin Bower, directeur de Mc Kinsey and Co, qui parle des conditions favorables à l'émergence de *vrais* chefs d'entreprise :

« Les qualités requises d'un chef d'entreprise ne sont pas entièrement comparables à celles

d'un grand homme d'Etat. Ce dernier doit exhorter les gens à se dépasser ; le chef d'entreprise doit seulement les pousser à gagner leur vie en accomplissant un travail de bonne qualité. Cela ne veut pas dire que les affaires n'imposent aucun sacrifice. Je connais un cadre de quarante-sept ans qui a déjà déménagé vingt-huit fois. »

« Trois facteurs favorisent le développement des qualités de chef dans les affaires américaines :

1) *Une société libre : Aux Etats-Unis, tout homme peut prétendre à un rôle de chef en rapport avec ses capacités et son ambition, tout comme il peut aspirer à faire partie de l'élite... .*

2) *Un enseignement quasi-universel : (...) Tous les sujets de valeur qui le veulent vraiment ont eu la possibilité de faire des études supérieures.*

3) *Le système concurrentiel : (...) Le système concurrentiel favorise le développement des qualités de chef, et réduit en même temps la nécessité d'y recourir. »*

*Martin BOWER
« Diriger, c'est Vouloir » (p. 220-221)*

faire preuve de talents compétitifs, au sens capitaliste du terme, à l'intérieur même du secteur public ? Il est tentant d'appartenir à la partie de la caste qui sait casser le bois mort.

Et d'une façon plus générale, le pouvoir c'est tentant. Plus que l'argent. Pour les idéalistes comme pour les opportunistes. Passer du pouvoir anonyme et diffus du fonctionnaire à un pouvoir plus personnel, tout le monde y rêve un peu. Et certains suivront aussi bien un homme politique d'opinion différente, mais qui a su leur dire : « Vous restez totalement libre de vos idées. Ce qui m'intéresse, c'est votre compétence. »

Tout seul, on se fait bouffer.

Personnellement, je ne crois pas à ce système. J'ai vu trop de gens s'y piéger. Je ne fais aucune confiance aux hommes en tant que tels, je les juge à ce qu'ils font. J'évite une trop grande implication affective dans les rapports hiérarchiques. Et je suis syndiqué parce que tout seul on se fait « bouffer ». Les exemples ne manquent pas. On peut avoir les meilleures idées du monde, c'est du rêve de croire qu'en dehors d'une action collective elles pourront prendre corps.

C'est tellement vrai que si un cadre supérieur se fait repérer comme « outsider », il est soupçonné d'opportunisme et d'ambition. D'ailleurs dans la période actuelle, avec la possibilité d'un changement de pouvoir d'un an et demi, on voit effectivement des gens qui se placent : les plus habiles ne sont pas toujours les plus doués, il suffit d'avoir le sens de la mécanique.

Je ne dis pas qu'il faille refuser sa chance quand elle se présente, je ne parle pas d'honnêteté ou de morale, mais de cohérence.

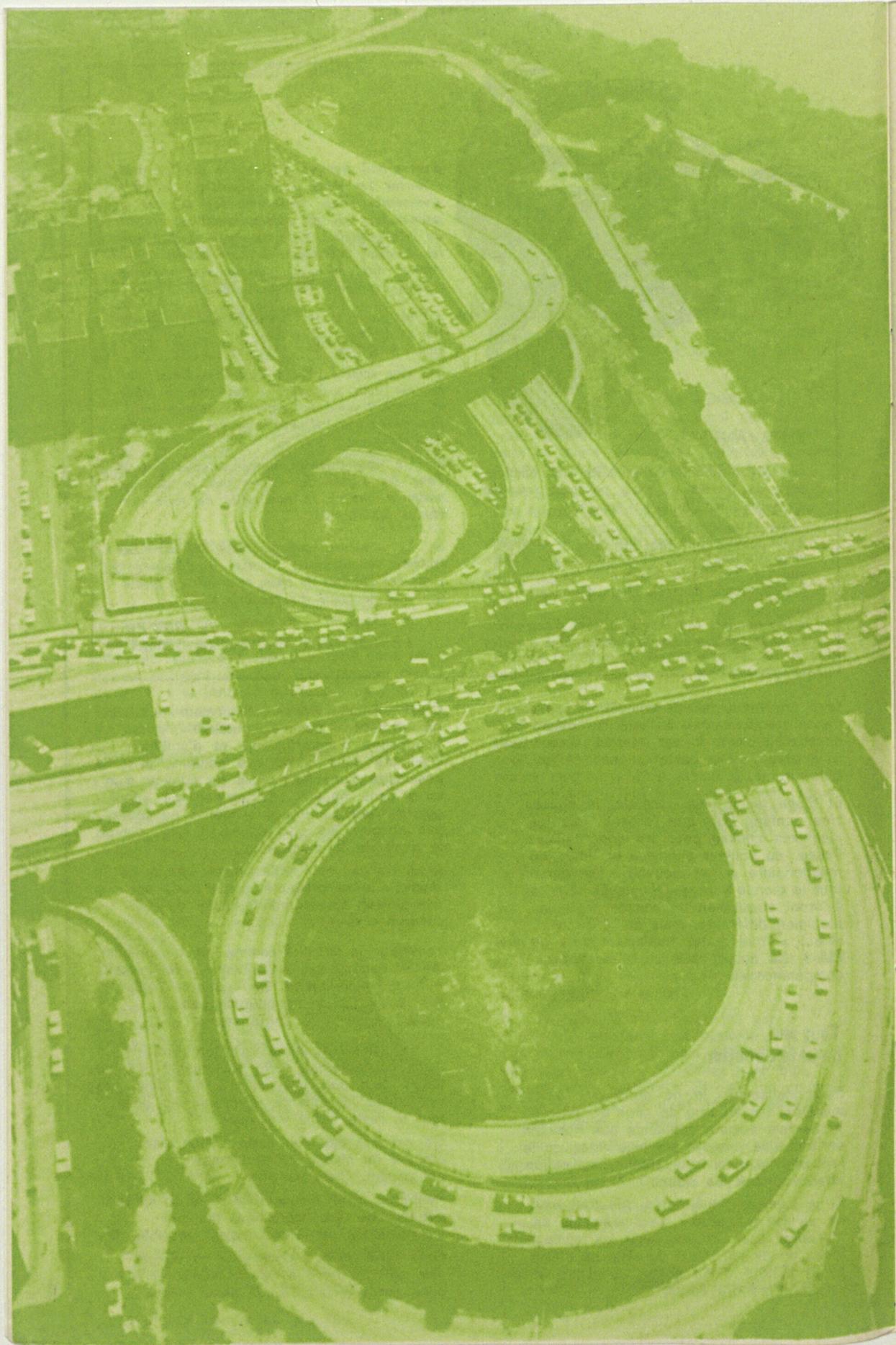
J'envisage la mobilité comme une disponibilité intellectuelle et professionnelle. Je m'intéresse à tout, j'expérimente. On veut que j'aille là ? Je vais là. Je ne courtise pas. Je ne crois pas être carriériste.

Je n'ai jamais songé à vivre en province, mais j'accepterais cette éventualité s'il ne tenait qu'à moi seul et s'il n'y avait pas ma femme, les enfants, la maison, les amis, tout le reste de la vie, quoi.

On me dira que j'en parle à mon aise, étant à un niveau de la structure où ce jeu est payant. C'est possible.

Peut-être cette disponibilité dont je parle est-elle une des dispositions qui font les nouvelles carrières... c'est possible.

Qu'importe. Je suis comme ça. Je pense être en cohérence avec moi-même, et je me sens plutôt bien dans ma peau. □



MOBILITE PROFESSIONNELLE et immobilisme social

par Jean-Marc OUAZAN

ce qu'on appelle mobilité, c'est la restructuration économique
sans changement de la structure sociale

DEPUIS 1963, la population active française croît à un rythme de 1 % par an, alors qu'elle était quasi stable au cours de l'après-guerre.

Cette croissance s'est accompagnée d'une modification de la structure professionnelle sous l'effet de trois mouvements :

- les entrées dans la vie active, par l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles générations ou le retour à l'activité de personnes, essentiellement des femmes, ayant cessé de travailler pendant une certaine période de leur vie ;
- les sorties d'activité ;
- et, enfin, à l'intérieur de la population active, les mouvements des individus qui constituent la mobilité professionnelle.

Qu'est ce que la mobilité professionnelle?

On peut donner trois réponses :

C'est une hypothèse théorique :

Les économistes classiques ou keynésiens ont assimilé le fonctionnement du marché du travail à celui des marchés des produits en supposant la concurrence pure et parfaite, c'est-à-dire : l'égalité entre les offreurs et demandeurs d'emploi, l'information parfaite ainsi que la mobilité parfaite des travailleurs.

Un échangeur aux USA. L'auto-mobile est à la fois machine à bouger, symbole de promotion et moteur de l'économie.

C'est un objectif :

Les politiques actives de l'emploi ont cherché, pour remédier aux déséquilibres de l'emploi, à rendre les actifs plus mobiles. On retrouve cette volonté dans la planification française. Ainsi, par exemple, la commission de la main-d'œuvre du V^e Plan, dans son rapport de synthèse, note « qu'une mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre adaptée à l'évolution de la structure de l'emploi est une des conditions de l'expansion d'une économie dans la stabilité ».

C'est un constat :

A l'aide de divers instruments statistiques, on observe deux types de mouvements :

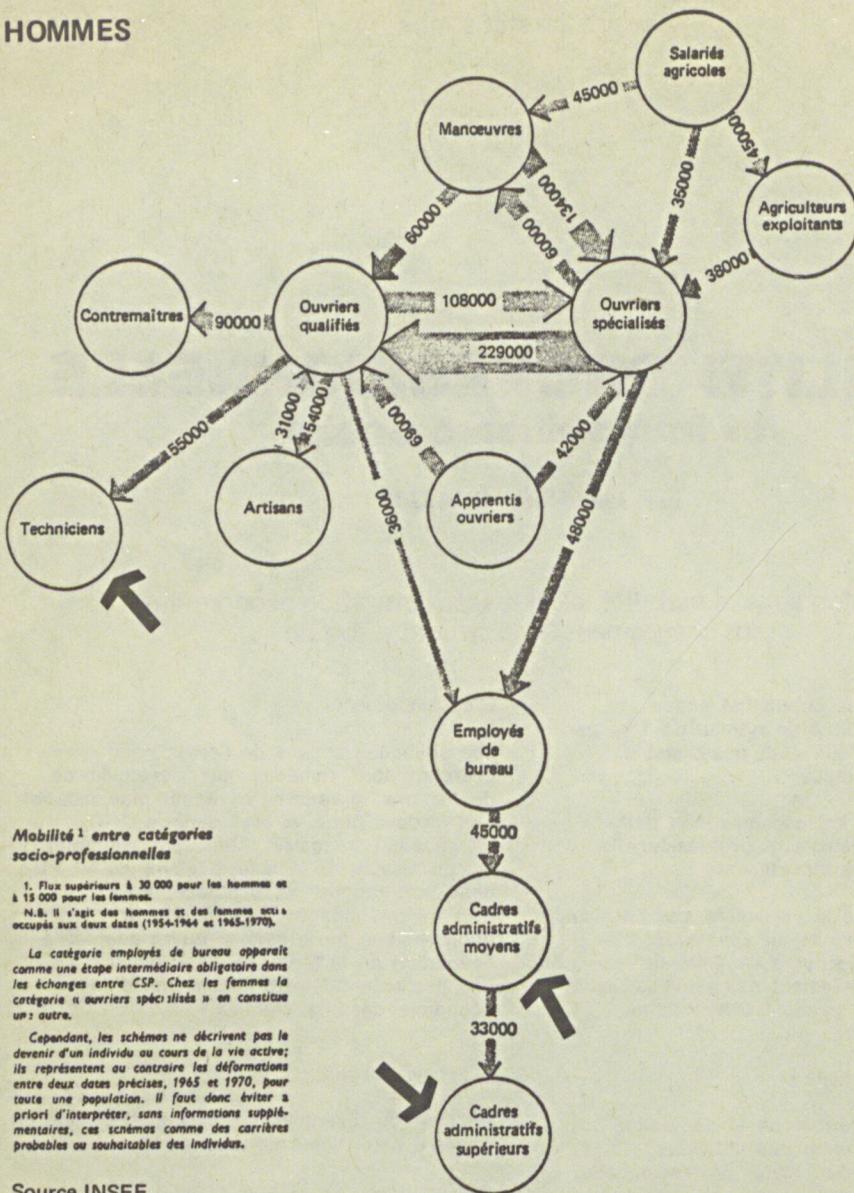
- « verticaux » : définis comme le passage d'une profession à une autre : promotion, régression, stabilité.
- « horizontaux » : c'est-à-dire sectoriels ou géographiques.

Ces mouvements peuvent s'effectuer par mobilité interne ou externe, c'est-à-dire, soit au sein d'une même entreprise, soit lors d'un changement d'entreprise.

C'est, bien sûr, au constat que nous nous limiterons en montrant :

1. que l'accroissement de la mobilité est lié à la restructuration économique de la France, sans changement de la structure sociale ;
2. que l'observation de la mobilité professionnelle des cadres amène à relativiser très sérieusement l'image d'individus

HOMMES



Source INSEE

maîtrisant une carrière toujours tournée vers la promotion.

Le nombre de travailleurs repéré comme mobile à travers les enquêtes FQP a été

multiplié par 1,5 entre 1964 et 1970 par rapport à la période 1959/1964.

Une mobilité accrue, liée à la restructuration économique.

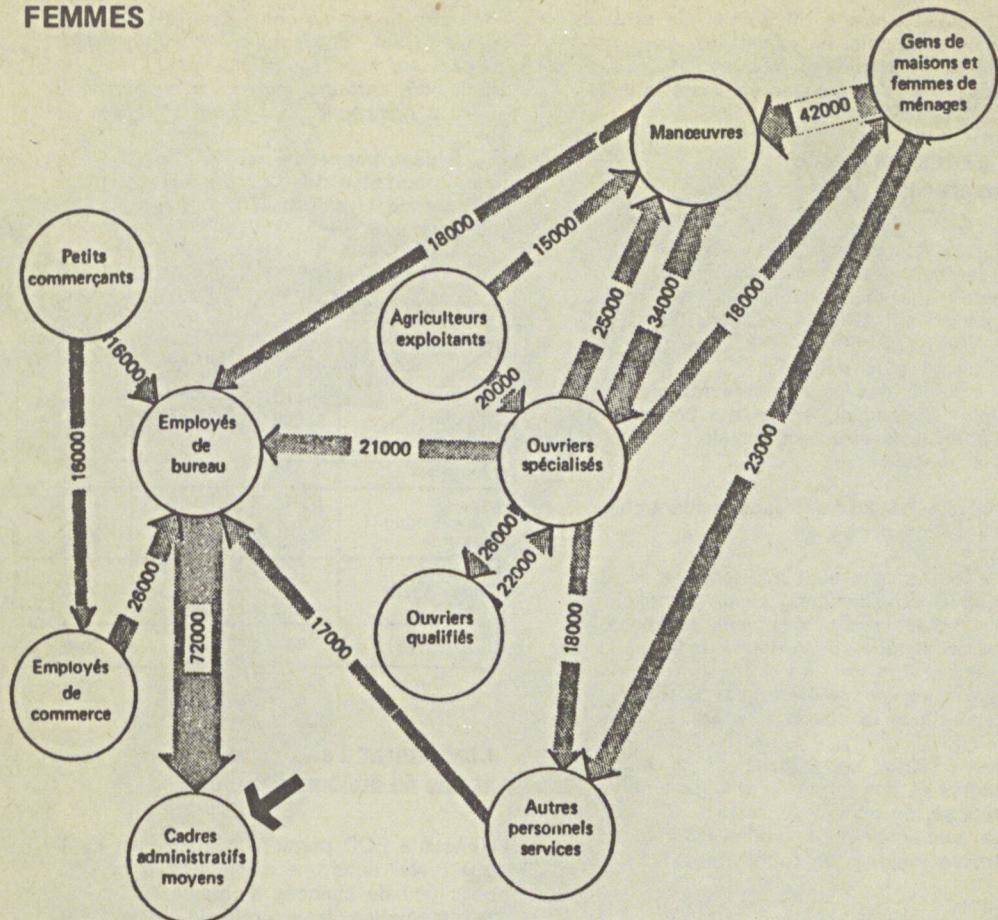
L'augmentation des flux de changements d'emploi de la deuxième période par rapport à ceux de la première période concernent à la fois les mouvements sectoriels et horizontaux, la mobilité interne et externe, mais dans un cadre géographique assez étroit.

Ainsi, environ 30 % des actifs ont changé d'établissement sur la période 1965/1970 contre 20 % en 1959 et 1964. Ces transferts se sont accompagnés, dans plus de 80 % des cas, d'un changement d'entreprise.

NOTE TECHNIQUE. Deux méthodes d'observation de la mobilité :

- la première consiste à suivre un panel d'actifs pour lesquels on repère les changements d'emploi survenus au cours d'une période donnée (enquête Emploi).
- la seconde fait appel, par enquête, à la mémoire des individus et entend enregistrer rétrospectivement leurs emplois à plusieurs dates différentes. C'est cette dernière qui a été mise en œuvre dans les deux enquêtes Formation-Qualification professionnelle (F.Q.P.) conduites par l'INSEE en 1964 et 1970. Les enquêtés étaient invités à déclarer avec précision leur situation actuelle et la situation qu'ils avaient cinq ans auparavant, c'est-à-dire respectivement en 1969 et en 1965. C'est cette source que nous privilégions dans cet article (Source INSEE).

FEMMES



Par ailleurs, 17 % des Français, occupés en 1965 et 1970, ne travaillent pas, à ces deux dates, dans le même secteur d'activité contre 13 % pour la période précédente.

De même, on constate une croissance des changements de catégorie socio-professionnelle qui se produisent le plus souvent lors d'un changement d'entreprise.

Cependant, ces mouvements se font dans un cadre géographique étroit. Ainsi, 60 % de la mobilité entre entreprises se fait à l'intérieur d'une même région.

« La mobilité résulte des modifications de l'appareil productif » (1). Tels sont les termes utilisés dans la revue de l'INSEE par C. Thelot.

En effet, lorsque l'on met en parallèle le mouvement sectoriel de naissance et de mort des établissements et les évolutions de la mobilité sectorielle, on constate que la main-d'œuvre quitte les secteurs en stagnation pour les secteurs en expansion, tandis que ceux en restructuration sont à la fois en situation d'appel et de refoulement.

(1) C. Thelot. *Economie et Statistiques*. N° 51. Décembre 1973.

On peut schématiser ainsi la situation de trois groupes de secteurs :

• les secteurs en expansion

Dans ce groupe, le nombre des créations d'établissements a crû alors que les suppressions demeuraient à un niveau constant. Ce groupe rassemble : l'automobile, les matériaux de construction, les industries diverses, etc.

• les secteurs en stagnation

Les créations et les suppressions d'établissements n'ont pas augmenté entre 1961 et 1969, mais le taux de sortie des salariés vers les autres secteurs a été, de manière permanente, supérieur à celui des entrées. Ce groupe comprend : le textile, l'habillement, les cuirs et peaux, etc.

• les secteurs en restructuration

Dans ces secteurs, les suppressions et les créations d'établissements ont crû entre 1961 et 1969. Il s'agit cependant de secteurs dynamiques où les taux d'entrée en provenance des autres secteurs ont été plus élevés que ceux de sortie. Ce groupe rassemble : la construction électrique, la chimie et le caoutchouc, les industries polygraphiques, etc.

Si la main-d'œuvre a dû quitter les secteurs en déclin pour ceux en expansion, par contre, on peut remarquer que l'horizon social des mobiles est resté le même.

Mais la structure sociale n'a pas changé.

En effet, « la structure des échanges entre catégories socio-professionnelles est restée quasiment stable » sur les deux périodes 1959/1964 et 1965/1970 (1).

Une analyse plus détaillée de la mobilité des cadres sera fournie plus loin. Cependant, en ce qui concerne l'ensemble de la structure sociale, on peut constater :

- que, plus on est haut dans la hiérarchie sociale, moins on bouge
- que les femmes sont infériorisées par rapport aux hommes, ainsi, par exemple, leurs possibilités d'accéder aux fonctions de cadres supérieurs sont très faibles ;
- enfin, que les ouvriers non qualifiés ne quittent pas la classe ouvrière.

A travers l'étude des réseaux de mobilité des cadres et des effets du changement d'entreprise, on tentera de relativiser l'image traditionnelle du cadre maîtrisant sa carrière toujours en promotion.

Réseaux de mobilité, promotion et régression.

Pour chaque catégorie socio-professionnelle, on constate ainsi qu'une voie principale de promotion existe :

- techniciens vers ingénieurs ;
- cadres administratifs moyens et, dans une moindre mesure, employés, vers cadres administratifs supérieurs ;
- ouvriers vers techniciens ;
- employés vers cadres administratifs moyens.

Plus généralement, on remarque que la promotion est faite à l'intérieur du groupe des cadres, alors que les emplois d'ouvriers et d'employés ne permettent qu'à un petit nombre de salariés d'atteindre les fonctions d'encadrement.

... Mais, pour les cadres, les possibilités de régression sont importantes.

Si l'on examine l'emploi qu'occupaient en 1970 les personnes cadres en 1965 et qui

ont changé depuis cette date, les données précédentes sont largement confirmées. Il convient toutefois de souligner que, pour certains cadres, ce changement s'est accompagné d'un déclassement.

Le tableau permet de rendre compte de l'importance des flux de régression qui viennent relativiser les possibilités de promotion.

LE DEVENIR DES CATEGORIES DE CADRES MOBILES

Situation en 1970	Promotion (%)	Maintien dans une catégorie socialement équivalente (%)	Régression (%)
Emploi en 1965			
Ingénieur	52	21,4	26,6
Cadre administratif supérieur	40,2	4,7	55,1
Cadre administratif moyen	56,7	10	33,3
Technicien	46	22,2	31,8

Changement d'entreprise et rôle du diplôme.

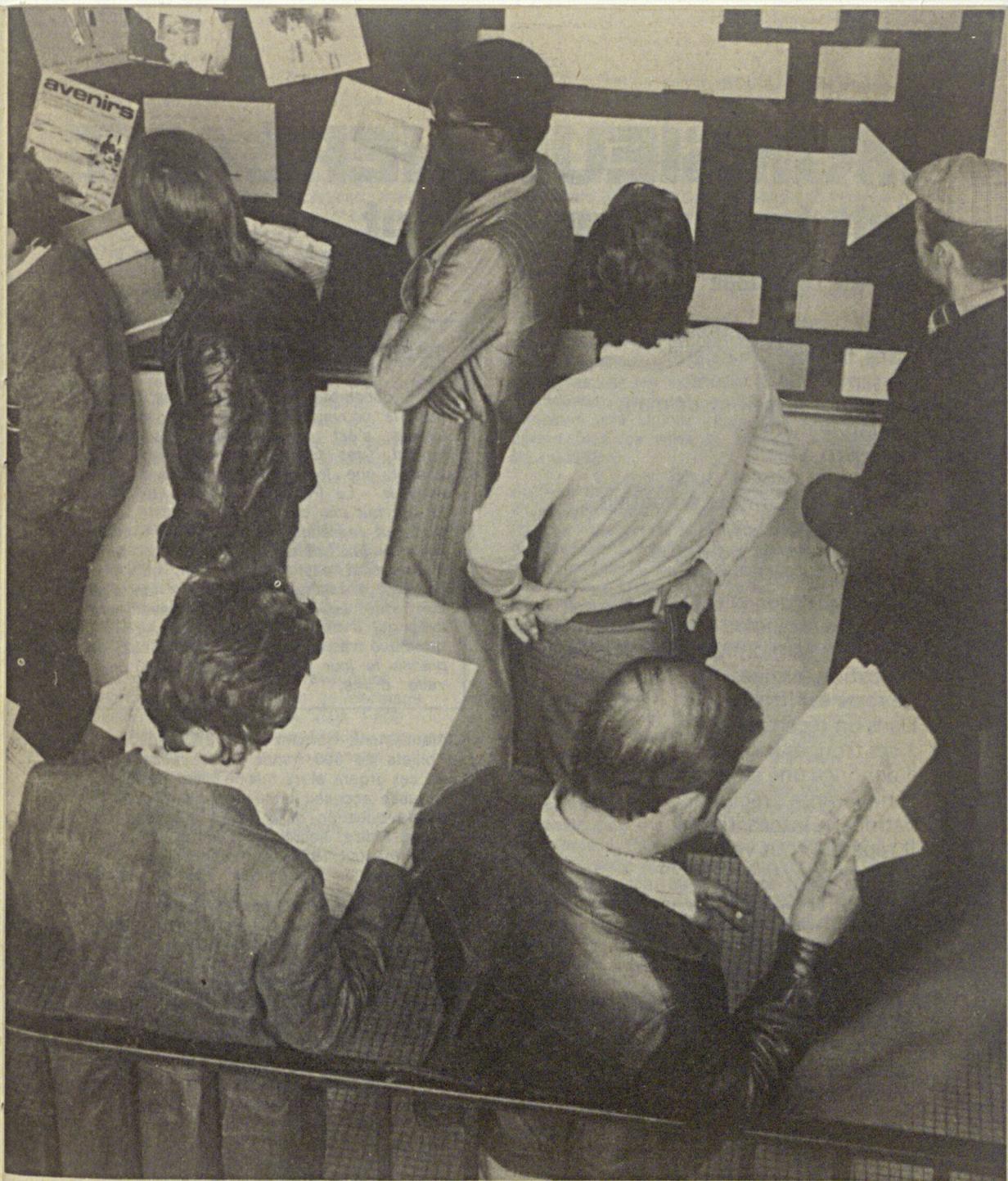
L'enquête FQP permet de mettre en évidence que rester dans une même entreprise offre peu de chances d'obtenir une promotion, mais préserve de la régression. Par ailleurs, elle montre que le changement d'entreprise accentue les possibilités de promotion, mais aussi de régression.

Si, pour les catégories non-cadre, le diplôme est un facteur de stabilité, pour les cadres, le diplôme, au contraire, favorise le mouvement.

Lorsque les cadres ne possèdent pas de diplôme il semble qu'ils sont devenus cadres par promotion, qu'ils ne peuvent se valoriser qu'en restant dans la même entreprise. Pour les diplômés, au contraire, la mobilité leur permet de valoriser leur formation grâce à l'expérience professionnelle dont ils peuvent se prévaloir.

Les premiers sont ceux qui se retrouvent en situation de régression lorsqu'ils passent par le marché du travail, les seconds sont, au contraire, les bénéficiaires de promotion.

Ainsi, la mobilité révèle l'absence d'homogénéité sociale de la fonction d'encadrement. L'image du cadre dynamique et ambitieux ne concerne, en fait, qu'une partie des cadres ; pour les autres, leur statut se rapproche plus de leurs camarades ouvriers ou employés.



Cl. Bloncourt

L'agence nationale pour l'emploi, carrefour de la mobilité: Les chômeurs se dissolvent en heures d'attente imbécile, et il y a des braves gens pour trouver ça normal « puisqu'ils ne travaillent pas ». Les chômeurs sont là comme une monnaie sans cours, à réévaluer. Les gens de l'intérim parlent de « gisement » de main-d'œuvre, et disent : « Il n'y a de richesse que d'hommes ». Le marché de l'emploi s'organise avec les mots de la circulation routière : voitures neuves ou d'occasion, formation-parking, fluidité. Les fichiers informatiques sont les échangeurs. Sélectifs.

MONSIEUR HERSANT fait tout ce qu'il veut

par Félix LACAMBRE*

Tout valse dans la presse, titres, capitaux et salariés. Hersant mène la danse. Il s'affiche en self-made man. Il a fait le ménage au *Figaro*, vidant les coqs en pâte, et aussi les opposants, même potentiels. Avec Raymond Aron promu directeur politique, il va dégraissier le journal et le centrer sur «l'essentiel» : politique étrangère et intérieure, questions économiques et sociales, éducation, armée. Le reste est littérature. Dans un récent discours à ses troupes inquiètes, il annonce une stratégie conquérante : régionale, nationale, internationale. Il répète à tout venant qu'il méprise la critique. Il est blindé. Seul malheur possible pour lui : la victoire du programme commun. Hersant a dit : «La défense de la liberté de la presse passe par la lutte contre la gauche.»

Le groupe de presse Prouvost : *Le Figaro*, *Paris-Match*, *Marie-Claire*, *La Maison de Marie-Claire*, *Madame Fouineuse*, *100 Idées*, *Parents*, *Télé 7 Jours* (pour moitié avec Hachette) et 13,1 % des parts de *RTL*, est en difficultés bancaires en 1975.

Il vend, le 30 juillet 1975, *Le Figaro* à la société *Socpresse* de Robert Hersant.

* Journaliste à «LA CROIX», Vice-Président du Syndicat des Journalistes français CFDT et Secrétaire Général adjoint de la Fédération des Travailleurs de l'Information, de l'Audio-visuel et des Activités culturelles.

RASSEMBLÉS DANS LA FERVEUR

Le 5 décembre 1976, jour de sa fondation, le nouveau mouvement de Jacques Chirac s'est révélé sans équivoque. Quand Yves Guéna est venu leur annoncer que le gouvernement avait fait évacuer «Le Parisien Libéré», les RPR lui ont fait une ovation enthousiaste. Dès qu'il put reprendre la parole, il fit comprendre aux fidèles un peu surpris, qu'il n'approuvait pas l'opération et qu'il reprochait à Michel Poniatowski, non d'avoir vidé au bulldozer les travailleurs avec qui il devait négocier, mais d'avoir provoqué à dessein une grève de la presse le jour du lancement de la nouvelle droite.

Curieusement, Hersant règle 27,5 millions en billets de 500 francs (cinq valises). D'où vient cet argent alors que le bilan de la Socpresse accusait un déficit de 400 000 F ? C'est la question qu'a posée publiquement Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, fin août 1976, au moment de la grève de *France-Soir*. Pas de réponse.

Le 18 juin 1976, *Paris-Match*, *Parents* et *Télé 7 Jours* sont vendus à Hachette. Les autres titres du groupe (voir tableau des relations économiques et politiques des responsables du groupe) demeurent la propriété des petites-filles de Jean Prouvost.

Hachette revend, le 8 juillet, 60 % du capital de *Paris-Match* au groupe Filipacchi (*Salut les copains*, *Mademoiselle Age Tendre*, *Lui*, *Pariscope*, *Photo*, *Jazz magazine*, *Cuisine Magazine*, *Son magazine*, etc.). Filipacchi s'engage à garder le personnel ; le 16 septembre, il annonce 43 licenciements (dont 36 journalistes).

Hachette vend, le 6 juillet, *France-Soir* à M. Winckler, 78 ans, directeur général d'Edimonde, pourtant une filiale de Hachette (*Mickey*, *Tintin*, *Babar*, *Confidences*). Le 18 août, Winckler vend la moitié des actions du quotidien à Hersant.

Des millions et des mystères

Que représentent ces transactions ?

France-Soir (1 700 personnes dont 216 journalistes) a été vendu 9 700 000 F

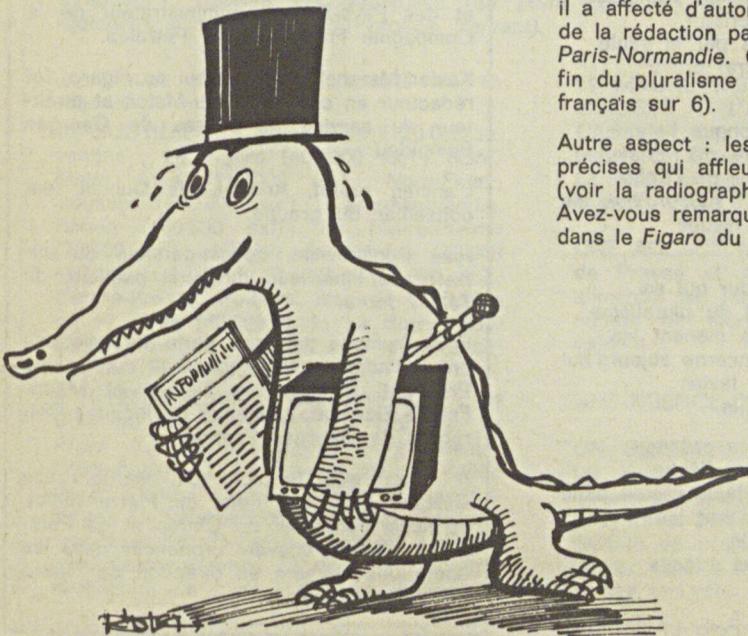
pour le titre et 35 millions pour l'immeuble et le matériel. Les experts disent que c'est une bouchée de pain. La situation d'Hersant représente un mystère. Sans doute a-t-il touché 16 millions pour abandonner les locaux du *Figaro* au rond-point des Champs-Elysées, mais il doit encore 70 millions pour *Le Figaro*, 10 millions pour *Nord-Eclair*, 30 millions pour la mise en place de l'imprimerie par fac-similé et plus de 20 millions pour *France-Soir*.

Les travailleurs de *France-Soir* ont livré une dure bataille dans laquelle les journalistes ont été au premier rang : grève, réactions contre la rédaction en chef lorsqu'on a voulu supprimer ou tronquer l'information, actions juridiques. A titre d'exemple, les journalistes de *France-Soir* ont sorti les premiers l'affaire de Vathaire-Dassault. Ils n'ont pu publier l'article que sous la menace d'une grève.

Malgré les réticences de la CGT, avec l'aide du Livre et de la Fédération des Travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FTIAC) CFDT, avec les autres syndicats de journalistes, ils ont réussi à poser le problème au niveau de l'opinion publique.

Au-delà de la défense des travailleurs concernés, en grand danger de chômage (récession dans l'imprimerie, déjà 1 800 journalistes au chômage sur 13 000), comment s'articulent les enjeux qui concernent tous les citoyens ?

Il s'agit essentiellement de la liberté et du pluralisme de l'information.



La concentration de la presse va contre la liberté d'informer. La législation de 1944 avait pris des précautions : l'ordonnance du 26 août 1944 qui réorganisait la presse au sortir de la guerre stipulait notamment qu'il ne pourrait y avoir de prête-nom dans les transactions financières de presse, que le propriétaire majoritaire est obligatoirement directeur du journal, que l'on ne peut diriger qu'un seul quotidien et que le nom des co-propriétaires doit figurer sur chaque numéro du journal.

Aucune de ces dispositions n'a été respectée par le groupe Hersant. C'est le sens des diverses actions judiciaires engagées par les syndicats de journalistes, quelques-unes avec le concours des Unions régionales CFDT, dans toutes les villes où Hersant possède un quotidien.

Autre action juridique : la demande d'une commission d'enquête pour déterminer l'origine des fonds et le montant exact des transactions effectuées depuis le 1^{er} janvier 1975. Il est, en effet, évident que si l'on n'arrive pas à faire la clarté sur la valse des millions dans les affaires de presse, il sera impossible d'assurer l'indépendance de l'information

La concentration s'accélère également au plan technique. Les nouvelles techniques et, notamment, le fac-similé, vont conduire à uniformiser la présentation et le contenu des journaux de Paris et de province.

De plus, on tend à supprimer les rédactions autonomes de chaque titre au profit de la constitution d'agences rédactionnelles communes à tout un groupe de titres. Ainsi, l'agence Aigles commune au *Progrès de Lyon*, au *Dauphiné libéré de Grenoble*, à la *Tribune de St-Etienne* (un véritable monopole régional). Ainsi, l'AGPI que met en place Hersant et à laquelle il a affecté d'autorité les onze membres de la rédaction parisienne de *Paris-Normandie*. C'est l'uniformisation et la fin du pluralisme (du Hersant pour 1 français sur 6).

Autre aspect : les orientations politiques précises qui affleurent sous ce chassé-croisé (voir la radiographie du groupe Prouvost). Avez-vous remarqué cette annonce parue dans le *Figaro* du 26 avril : « Engageons

quatre journalistes même tendance politique que le journal ?

Nous nous sommes laissés dire, par des candidats qui se sont présentés, que la sélection était très sévère, non seulement sur les antécédents politiques du candidat, mais aussi sur ceux de sa famille.

Alibi technique, enjeu politique

La redistribution des cartes financières en matière de presse cet été a été accélérée par le brain-trust de Chirac (Marie-France Garraud et Pierre Juillet) dans la perspective des élections anticipées, ce qui était la stratégie politique du Premier ministre d'alors. A l'heure où nous écrivons, cette stratégie est abandonnée. Mais la pression ne se relâche pas.

Les journalistes de *France-Soir* connaissent maintenant l'état-major Hersant qui va les diriger et ce, malgré leur combativité. Au *Figaro*, onze secrétaires de rédaction doivent être licenciés (avec, parmi eux, comme par hasard, un délégué CFDT et un délégué SNJ). A *Paris-Match*, les 43 licenciements prévus par Filipacchi sont reportés après l'élection et la réunion du premier comité d'entreprise de la nouvelle société.

A *Télé 7 Jours*, la direction fait voter aux journalistes une motion hostile aux ouvriers du Livre de l'imprimerie Victor Michel qui impriment le journal et se sont mis en grève. Et la négociation de la convention collective des journalistes bute sur un article qui reconnaît la liberté d'opinion du journaliste, mais conditionne son expression publique « aux intérêts de son entreprise » (ces intérêts étant appréciés par la seule direction, sans recours arbitral prévu par le texte).

Il faudrait ajouter à cette longue liste l'attitude d'Amaury et l'affaire du *Parisien libéré*, les transactions autour de *l'Echo de la Mode* et de *Femmes d'Aujourd'hui*, les pressions dans les sociétés issues de l'ex-ORTF, etc.

Ainsi donc, le combat très dur qui se livre autour de la liberté et du pluralisme, de l'information, combat que mènent les travailleurs de la presse, concerne aujourd'hui tous les citoyens. C'est un levier puissant sur l'opinion publique.

C'est l'un des nœuds pour le passage au socialisme autogestionnaire. Tâche difficile, car le principal obstacle réside dans l'étouffement de l'information sur les mécanismes d'information. Un conditionnement voulu par les princes qui nous gouvernent.

Félix LACAMBRE

LE MATCH DE LA LAINE ET DU FIGARO

Jean Prouvost, 91 ans, détenteur de près de la moitié de la « Lainière de Roubaix » (classée parmi les cent premières entreprises françaises), possède un groupe de presse par l'intermédiaire de deux holdings, CFP et SNIP, dans lesquels on trouve, avec le sien, les noms de son neveu Albert Prouvost, de MM. Lefebvre et Segard et de ses cinq petites-filles : Marie-Laure Chevallier-Appert qui travaille à « *Marie-Claire* » ; Evelyne Prouvost, directrice de « *Cosmopolitan* » ; Carole, mariée à M. Toulemonde, directeur-général-adjoint de la « *Lainière* » ; Donatiene de Montmort, mariée à l'un des directeurs du groupe ; Isabelle qui poursuit ses études aux Etats-Unis.

Le mari de l'aînée, Claude Chevallier-Appert, représente le groupe Prouvost au conseil d'administration du *Figaro*. Membre actif du « Nouveau contrat social » d'Edgar Faure, avec un autre administrateur du *Figaro*, André Audinot, qui représente les intérêts Hersant au même conseil d'administration. Claude Chevallier-Appert possède la « société immobilière » du groupe Prouvost.

L'ex-mari d'Evelyne, la seconde petite-fille, Arnold de Contades, occupe les postes de directeur-général-adjoint de la CFP (compagnie française des périodiques), président de la SNIP, administrateur du *Figaro*, président de la société belge « Benelux de Régie », administrateur de la CLT-RTL (*Radio-Télé-Luxembourg*). Par sa sœur Anne, il est le beau-frère de Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie. Il a été candidat député RI en Maine-et-Loire.

Jean Reyre, conseiller financier du groupe, est un ancien PDG de la Banque de Paris et des Pays-Bas et administrateur de la Compagnie Française des Pétroles.

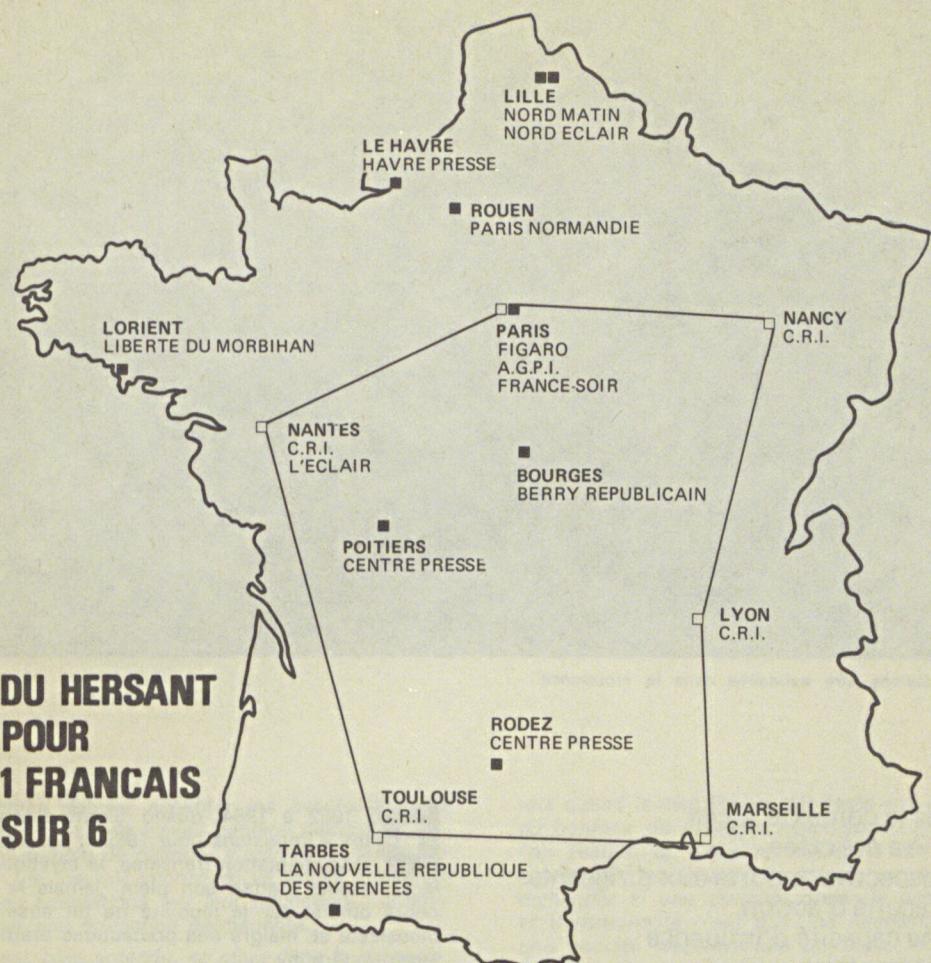
Xavier Marchetti, aujourd'hui au *Figaro*, fut rédacteur en chef de *Paris-Match* et directeur du service de presse de Georges Pompidou.

L'ancien préfet, André-Louis Dubois, est conseiller du groupe.

Jean Poniatowski, cousin-germain du ministre de l'Intérieur, dirige la publicité de *Télé 7 Jours*.

Et la rumeur publique parle de relations entre l'administrateur général du groupe Prouvost, Jean-Jacques Delors, et Marie-France Garraud, conseiller de Jacques Chirac et de Georges Pompidou.

A noter que le nom de Marie-France Garraud ainsi que celui de Pierre Juillet, lui aussi conseiller de Chirac et de Pompidou, ont été souvent prononcés dans les opérations Hersant en direction du *Figaro* et de *France-Soir*.



DU HERSENT POUR 1 FRANCAIS SUR 6

Sur cette carte que les syndicats de journalistes appellent « La toile d'araignée d'Hersant », figurent les quotidiens (un point noir) et les imprimeries (ou « centres régionaux d'impression » du groupe Hersant).

Ce groupe possède, en totalité ou en majorité :

12 QUOTIDIENS : *France-Soir* (720 000 ex. vendus); *Le Figaro* (400 000 ex.); *Nord-Matin*, *Lille* (115 000 ex.); *Nord-Eclair*, *Roubaix* (100 000 ex.); *Paris-Normandie*, *Rouen* (160 000 ex.); *Le Havre-Presse* (20 000 ex.); *L'Eclair de Nantes* (30 000 ex.); *La Liberté du Morbihan* (18 000 ex.); *Centre-Presse*, *Poitiers*, issu de la fusion de 11 titres (80 000 ex.); *Le Berry républicain*, *Tarbes* (18 000 ex.) et *France-Antilles*, *Fort-de-France*.

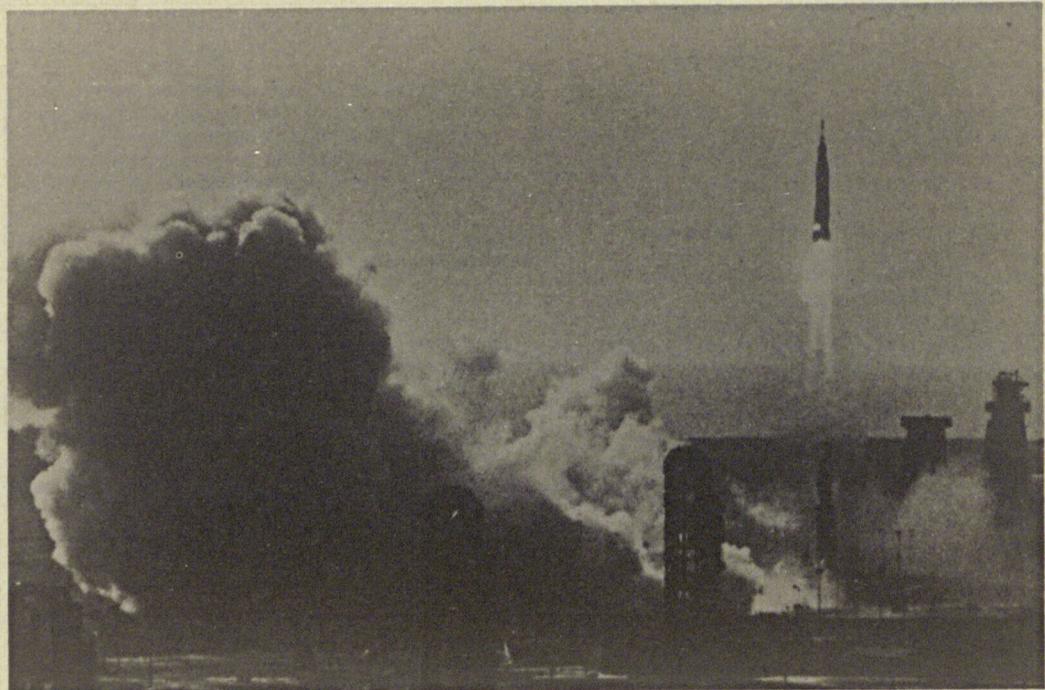
9 HEBDOMADAIRE OU BI-HEBDO : *La Voix du Bocage* (*Vire*), *Le Courier de l'Eure* (*Le Neubourg*), *Le Pont-Audemer* (*Pont-Audemer*), *La Liberté de la Vallée de la Seine* (*Poissy*), *Le Pays d'Auge* (*Lisieux*), *La Renaissance du Bessin* (*Bayeux*), *Les Nouvelles de Falaise* (*Falaise*), *L'Action républicaine* (*Dreux*, *Chateaudun*, *Nogent-le-Rotrou*), *Le Journal d'Elbeuf* (*Elbeuf*).

11 MAGAZINES TECHNIQUES OU SPECIALISES : *L'Auto-Journal*, *Sports-Auto*, *Champion*, *Les Cahiers du Yachting*, *Bateaux*, *La Revue nationale de la Chasse*, *La Pêche et les Poissons*, *Points de Vente*, *Market*, *Votre Tricot*, *La bonne Cuisine*.

UNE AGENCE : *L'AGPI* (Agence générale de Presse et d'Information), créée pour alimenter les journaux du groupe par une équipe de journalistes unique et polyvalente.

UNE AGENCE DE PUBLICITE : *Publi-print*.

UN SECTEUR IMPRIMERIE : regroupant les imprimeries de plusieurs titres cités auxquels s'ajoutent six nouveaux centres pour traiter *Le Figaro* et bientôt *France-Soir* envoyé en province par fac-similé : *Toulouse*, *Caen*, *Marseille-Vitrolles*, *Nantes*, *Nancy* et *Lyon*.



Nous devions être solidaires dans la croissance...

«Dans le contexte social où elle a été créée, la prospective apporte aux dirigeants une faculté d'action ou une capacité d'influence supplémentaire en donnant un caractère apparent d'objectivité, sinon une même allure de nécessité, aux souhaits formulés ou inspirés par ces groupes.

L'avenir esquisonné par le groupe 1985 n'est nullement le seul que les Français pouvaient envisager ou inventer : mais le propre de la démarche de ce groupe, ne serait-ce que par sa propension à jouer les oracles, est de suggérer que tel sera leur destin». A ce titre, la prospective prend place dans l'arsenal idéologique de la couche dominante».

JEAN MEYNAUD
«Spéculations sur l'avenir»
Etudes de science politique 1965, p. 27

DE 1962 à 1964, quand furent élaborées les « Réflexions pour 1985 », parues à la Documentation française, la mystique de la croissance battait son plein. Jamais le discours officiel sur la mobilité ne fut aussi enthousiaste et, malgré des précautions oratoires, aussi impératif :

« Une évolution dynamique des industries, de la recherche, des administrations, réclamera une très grande mobilité (...). Cette mobilité devra tout aussi bien s'appliquer aux techniques, aux structures, voire aux idées, et les moyens devront être trouvés de faire disparaître celles dont la désuétude fait entrave au progrès » (p. 21).

SORTIR DU NEOLITHIQUE

« L'extrême accélération qui résulte du progrès technique n'a pas d'analogie dans l'évolution des civilisations anciennes. Rien de comparable ne s'est produit depuis le néolithique » (p. 25).

« Une société en état de croissance est une société penchée en avant, vers la réalisation de projets ambitieux » (p. 48).

Sont énoncées comme conditions de la croissance : l'accélération de l'amortissement des investissements, la mobilité accrue des capitaux et des activités, mais aussi des hommes au travail, ce qui ne va pas toujours de soi :

« L'exigence de mobilité se heurte au refus de changement et requiert un certain degré de discipline des agents économiques. Les

MEFIONS-NOUS DES PROPHETES

On ne reproche pas aux technocrates de s'être trompés, mais d'avoir prétendu nous imposer comme inéluctable une vision de l'avenir conforme aux seuls intérêts des classes dominantes.

hommes doivent accepter les éventualités de voir leur lieu de travail déplacé géographiquement comme de changer d'activité au cours de leur vie, ce qui impose qu'ils soient préparés à ces adaptations par leur éducation d'origine et par une éducation permanente.

« Ceci, bien entendu, se situe dans la perspective de la croissance économique. Mais, on peut se demander si, au nom d'autres points de vue non strictement économiques, il ne faut pas envisager des limites à cette mobilité croissante, un seuil au-delà duquel les caractères de la vie sociale ne seraient plus acceptables.

« Jusqu'à quel point la mobilité des hommes est-elle préférable à celle des capitaux et des activités, dans la mesure où ces deux mobilités sont substituables ? » (p. 49).

Quand la contradiction est évidente entre la volonté affichée de sagesse et la logique moins sage du profit, le futurologue s'en tire comme il peut :

« On pourrait considérer qu'il est plus économique de transporter les informations plutôt que de déplacer les hommes, et que les dépenses de télécommunications devraient se substituer largement aux dépenses de transport. En réalité, il semble qu'elles soient néanmoins appelées à croître parallèlement.

« On voit que la tendance au gaspillage et à l'irrationalité n'est pas seulement le fait du mythe de la voiture, mais une propriété de l'homme mobile. Sans doute voudra-t-on légitimement la contenir dans certaines limites, sur-

tout quand la mobilité se manifeste aux dépens du bonheur de l'homme, empoisonne l'air que l'on respire et disperse les êtres davantage qu'elle ne les réunit. Toutefois, on peut se demander si une certaine dose de gaspillage et d'irrationalité n'est pas une nécessité pour une société décentralisée qui veut laisser à l'individu une appréciable marge de liberté » (p. 56).

EN CULTIVANT DES VALEURS

Tout cela sera fait, pourtant, au nom de « valeurs » : singularité de l'homme, respect de la vie, qualité, dignité, solidarité...

« **QUALITE** : On la retrouvera partout où sera l'homme : qualité de l'environnement (nature, espace, habitat, voisinage) ; qualité des matériaux, du silence, de l'atmosphère ; qualité du rythme de la vie (transports, détente, travail) ; qualité des productions dans une civilisation caractérisée par la consommation de masse : cohérence qualitative des équipements collectifs pour un mode de vie équilibrée.

« **DIGNITE** de l'homme et de la femme. La valeur de qualité entraîne comme conséquence et postule comme finalité la dignité de l'homme et de la femme. On a, par exemple, souligné l'idée que, dans une société où les loisirs seront recherchés pour leur valeur d'enrichissement et le bonheur qu'ils procurent, on ne peut laisser subsister durablement et sur une grande échelle le travail ressenti comme servile.

« SOLIDARITE des individus et solidarité à l'égard de la génération suivante : il est essentiel que les individus prennent conscience du fait qu'ils sont solidaires les uns des autres. Ils doivent avancer tous ensemble et se sentir concernés par la progression des moins favorisés.

« Le premier et fondamental moyen pour faire de l'homme un bon producteur, un homme social, cultivé, bon citoyen, c'est l'éducation ; c'est elle aussi qui contribue à apprendre à l'homme à être heureux.

« L'éducation, pour beaucoup, sera permanente (à tous les âges), totale (famille, école, cité, profession), à la fois reçue et donnée ; elle changera de contenu ou réhabilitera les disciplines anciennes (musique et arts, formation à la prospective) ; elle permettra à l'homme d'apprendre longtemps et de savoir s'adapter aux changements.

« La participation des individus à la vie sociale, politique, culturelle etc. est nécessaire pour que soient respectées et vécues ces valeurs » (p. 36-37).

« L'adhésion aux valeurs apparaît bien comme le seul moyen de « rendre acceptables » les contraintes » (p. 49).

« La notion de mobilité s'applique aux hommes, aux objets, aux capitaux, aux techniques, aux équipements, aux structures (politiques, sociales, économiques, juridiques, ...).

« Il y a plusieurs mobilités qui réagissent les unes sur les autres. Leurs évolutions doivent être cohérentes :

— soit parce qu'elles peuvent se compenser (une mobilité accrue des objets et des idées peut-elle conduire à une réduction de la mobilité obligée des hommes ?...) ;

— soit parce qu'elles doivent s'accompagner (le progrès économique peut être freiné par une rigidité des structures juridiques par exemple).

« La tendance récente permet d'observer un accroissement de la mobilité dans de nombreux domaines. On constate même une accélération du phénomène. Cette tendance paraît inéluctable dans l'avenir. (...)

BOUGER DANS L'ESPACE

« Les hommes se déplacent pour leur plaisir (loisirs, vacances, ...) et pour satisfaire divers besoins (alimentation, travail, ...). On constate dans ces deux domaines une augmentation de la mobilité mais, du point de vue des valeurs, ces deux tendances se présentent différemment. Le déplacement choisi est lié à la notion de liberté, valeur à laquelle les individus semblent de plus en plus attachés. Le déplacement nécessité par la satisfaction d'un besoin peut être considéré comme une agitation fatigante et non souhaitable.

« Pour l'efficacité de leur action et l'agrément de leur existence, les hommes devront se mou-

voir aisément. Si les individus se déplacent de plus en plus, on assiste au contraire à une dégradation des conditions de leurs mouvements. (...)

« Il arrive que l'homme souhaite ou ait besoin de changer de domicile (à l'intérieur d'une ville, à l'intérieur d'une région, à l'intérieur d'un pays ou dans un cadre plus vaste). Il est très souhaitable, à cet effet, que le problème du logement cesse d'être un obstacle difficilement surmontable au déplacement d'une famille.

« Il y a lieu de noter qu'une plus grande fluidité dans ce domaine aurait probablement aussi pour effet de simplifier le problème des migrations alternantes en diminuant leur longueur moyenne (...)

« L'attachement au terroir est un sentiment respectable, mais il freine considérablement les changements de domicile. On peut penser cependant que le développement de l'information et des voyages rendra les Français moins hostiles à ces déplacements et que le problème de l'équilibre régional se posera en termes différents en 1985. Mais, à l'attachement à la terre natale, peut succéder l'attachement aux loisirs d'une région accueillante (soleil, mer, montagne, résidence secondaire de week-end, ...).

« Il ne faut pas oublier que le problème de la mobilité dans l'espace des Français ne cessera de se poser dans un cadre toujours plus large compte tenu de l'entrée de la France dans une économie européenne intégrée et compte tenu de l'accroissement du revenu moyen » (p. 96-97).

BOUGER DANS LE TEMPS

« L'homme de 1985 devra être formé en vue d'une mobilité professionnelle accrue.

« Le changement de métier ne devra plus être considéré comme un accident, mais comme une étape normale de la vie humaine.

... et voilà que nous devons être solidaires dans le sacrifice.

« La formation de l'homme devra donc être orientée vers la capacité d'adaptation plus que vers l'accumulation d'une masse de connaissances qui deviendra vite périmée. »

« Le problème se posera à l'échelle européenne où la question d'équivalence de formation (diplômes, certificats d'aptitude, etc.) risque d'être un frein puissant à l'accroissement de la mobilité si une solution convenable n'est pas trouvée à temps pour les fonctions dont l'accès est réglementairement réservé aux individus possédant certaines connaissances garanties par certains diplômes. Si cette mobilité est possible, elle sera un moteur puissant de l'évolution des professions (professions libérales notamment). »

« A l'échelle internationale, la mobilité des personnes a permis, dans le passé, de puiser à l'étranger des masses de prolétaires et même de sous-prolétaires. Le développement économique exige-t-il ce phénomène ? »

« Il existera en France un certain nombre d'aires métropolitaines à l'intérieur desquelles il sera possible, compte tenu de la dimension du marché de l'emploi, de changer d'employeur, voire de métier, sans changer de domicile. L'organisation de ces agglomérations, où industries et services offriront une gamme d'emplois variés, est primordiale ». (...) »

« La mobilité professionnelle des individus devra déboucher sur une possibilité plus grande de promotion sociale facilitée par ces changements. La mobilité sociale aura tendance à se développer de ce fait » (p. 98-99).

Ces perspectives semblent peu compatibles (mais qu'importe ?) avec ce qui est dit deux pages plus haut, du destin probable de l'individu dans la société :

« Sur le plan de son comportement psychologique et social, l'homme de 1985 sera menacé d'une moindre adaptation qu'aujourd'hui à son milieu (...) »

« En outre, nous serons, en 1985, pauvres en hommes et femmes instruits, plus peut-être (relativement aux besoins) qu'aujourd'hui. Ils seront rares, chers (l'éventail des rémunérations étant, pour les qualifications exceptionnelles, plus ouvert), suroccupés. »

« L'élite, complètement absorbée par ses travaux fonctionnels, ne pourra, très souvent, apporter au bien général qu'une contribution spéciale, non une critique générale. Sur un autre plan, elle ne fournira pas de modèle d'emploi des loisirs adaptés aux besoins de la masse. »

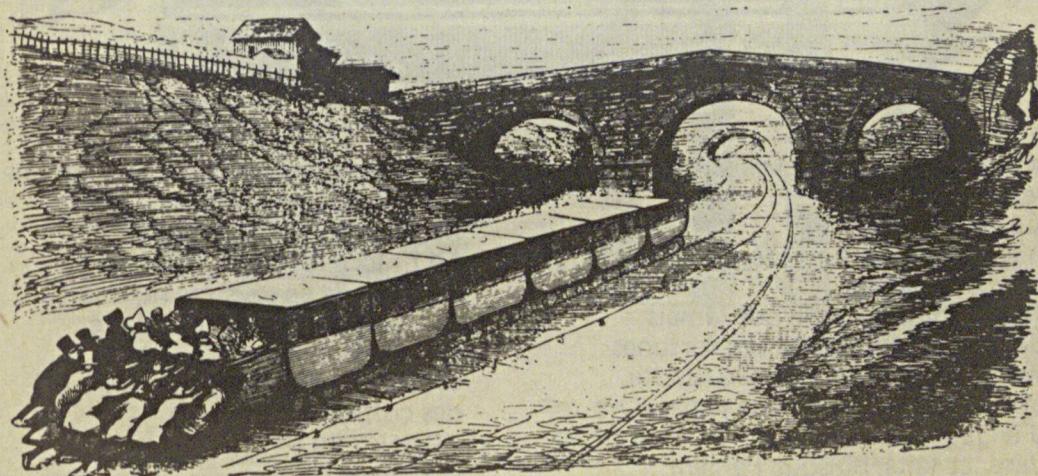
« Enfin, les insatisfactions, les revendications, les contestations qui sont l'un des traits permanents de notre tempérament et de notre histoire concerneront, plus que les revenus monétaires, les droits d'usage et la disposition des biens et services collectifs. »

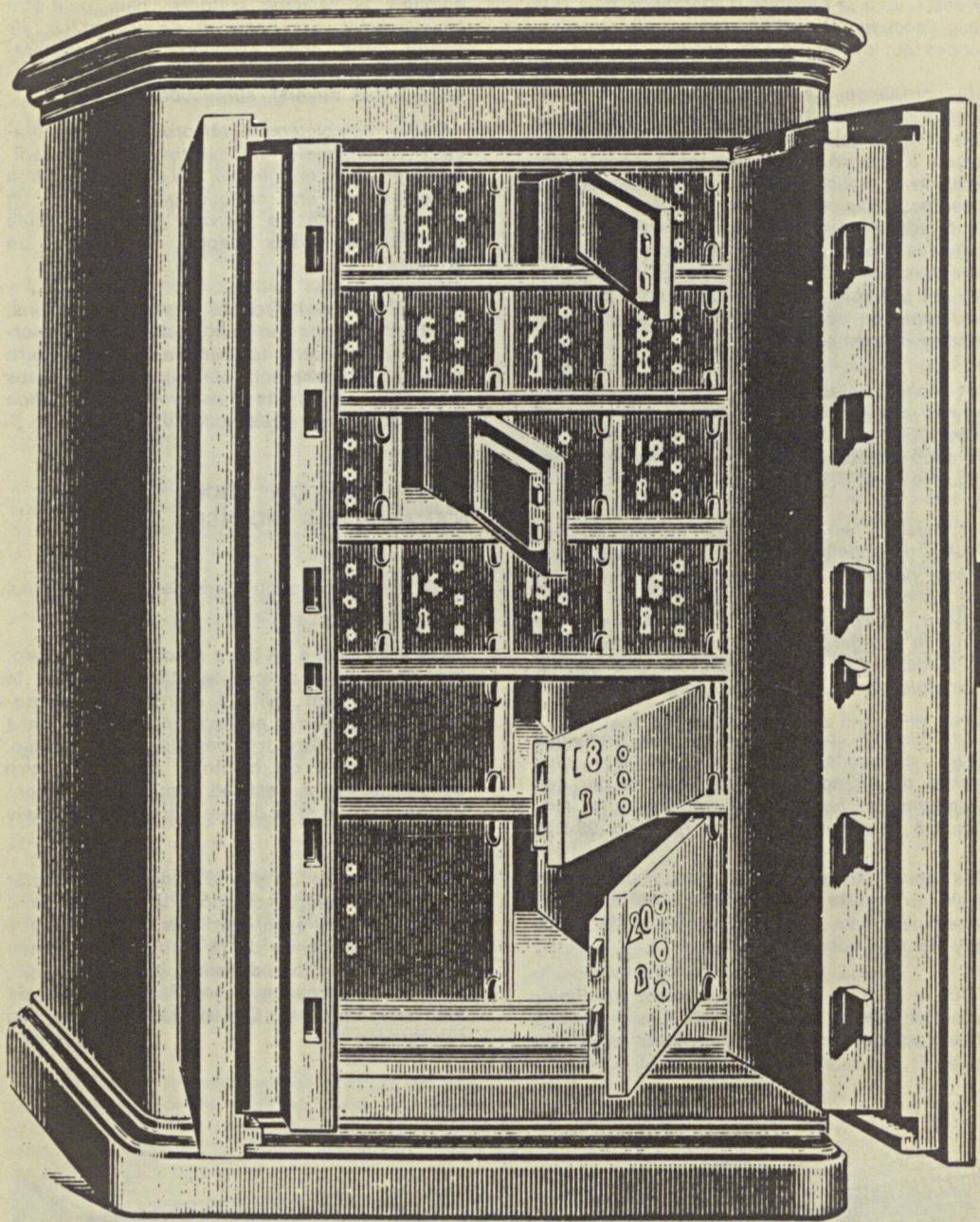
MAIS PIERRE QUI ROULE N'AMASSE PAS MOUSSE

Telle était la prophétie, adressée aux Français en 1964.

Sans entrer dans un bilan douze ans plus tard, rappelons que l'agriculture était le secteur le plus instamment invité à entrer dans le progrès : on y trouve aujourd'hui bien des gens qui pensent s'être trompés de terre promise. L'aménagement du territoire devait se faire dans la raison, il s'est fait dans l'hyperconcentration urbaine et le déséquilibre régional, mais non sans profit.

Il y a peut-être un peu d'humour à constater au bout du compte qu'après tant de ruptures et de discours avant-gardistes, la terre, symbole par excellence de la stabilité, est restée pour la spéculation capitaliste la valeur refuge, et que « Vivre au pays » est le vœu actuel de bien des Français. Qui osera les traiter de rétrogrades ?





«La France est par excellence le pays où le débat sur l'égalité sociale n'apprend rien sur l'inégalité des conditions.... Il est moins possible que jamais de mesurer l'inégalité des fortunes sur la protestation qu'elle suscite, et il est moins facile que jamais d'en juger sur pièces, dans les faits, puisque l'argent,

mesure de l'inégalité dans un monde à idéologie égalitaire, ne peut régner que masqué. La France est par excellence la patrie de ce mystère redoublé qui mèle le discours égalitaire de la République et l'infranchissable secret des coffres forts».

FRANÇOIS FURET
«Le Nouvel Observateur»

LES INEGALITES

dans la société française d'aujourd'hui

un dossier UCC présenté par Yves LASFARGUE

«Les inégalités sont le moteur de l'économie capitaliste», avouait l'hebdomadaire américain Business Week en décembre 1975.

On sait que les inégalités sont nombreuses :

- Inégalités dans le travail et les conditions de travail
- Inégalité d'accès à l'emploi
- Inégalité de pouvoir
- Inégalité dans les conditions de vie et de logement
- Inégalité face aux problèmes de santé et de durée de vie
- Inégalité d'accès à la culture
- Inégalité d'accès aux loisirs, aux vacances
- Inégalité d'utilisation des équipements collectifs
- Inégalité de revenus
- Inégalité de patrimoine
- Inégalité de salaire.

L'Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres CFDT a établi en octobre un ensemble de fiches sur ces trois derniers types d'inégalités (revenus, patrimoine, salaire).

Nous publions ci-après les principaux extraits de ce dossier, dont la version intégrale peut être obtenue sur simple demande à l'UCC/CFDT. On y trouvera mention de toutes les sources statistiques utilisées ici.

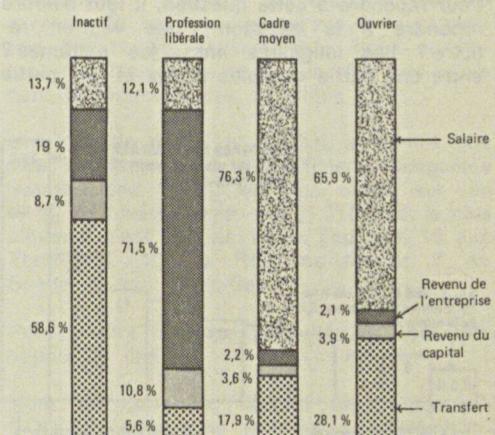
I. Les différents types de revenus

Souvent les salariés assimilent «salaires» et «revenus». Pour nous, salariés, le salaire

représente en effet 80 ou 90 % de notre revenu.

Mais il faut savoir que dans l'ensemble des revenus français, les salaires ne représentent que 42,7 % du total !

QUELQUES REVENUS TYPES (en moyenne par ménage et en %)



On distingue en général quatre types de revenus :

- Les revenus du travail (salaires et traitements) 42,7 %

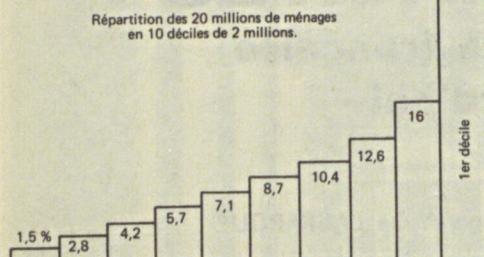
COMMENT ETUDIER LES INEGALITES ?

Pour étudier les inégalités, on utilise un schéma appelé « histogramme » qui permet de visualiser les répartitions (lire les explications dans l'ordre alphabétique).

A. Prenons l'exemple de la répartition du revenu national.

En France, 20 millions de ménages se partagent le revenu national, mais très inégalement.

REVENUS TRANSFERTS (AVANT IMPOT) - FRANCE 1970
(Revenus réels tirés des comptes de la nation)



B. Pour apprécier les inégalités on divise l'ensemble des 20 millions de ménages en dix tranches de 2 millions (que l'on appelle des déciles).

C. On peut alors dresser le schéma ci-dessous : chaque rectangle représente un dixième de la population des ménages (soit 2 millions de ménages) : la hauteur est proportionnelle à la part des revenus perçus par ces 2 millions.

D. Ce schéma met en évidence que :

- Les 10 % les plus riches gagnent 21 fois plus que les 10 % les plus pauvres (c'est-à-dire $30,4 : 1,4 = 21,7$)
- Les 20 % les plus riches gagnent 11 fois plus que les 20 % les plus pauvres (c'est-à-dire $46,9 : 4,3 = 10,9$)

E. Conclusion :

Dans une entreprise, si l'on veut comprendre la répartition des salaires, et en contrôler l'évolution, il faut exiger de la direction une présentation de la masse salariale sous la forme de ce schéma.

COMMENT EVALUER LES INEGALITES DE SALAIRE ?

On divise les salariés (environ 17,5 millions) en 10 tranches de 175 000 personnes et on obtient le graphique ci-dessous.

Comment évaluer les disparités de salaires à partir de ce graphique ?

Il existe de nombreuses méthodes pour apprécier les inégalités de salaires ; le choix de chaque méthode est un choix politique : que veut-on mesurer ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord répondre à la question « que veut-on réduire ? Les inégalités entre les extrêmes ? entre une partie des plus riches et une partie

des plus pauvres ? etc.

METHODE N° 1

On compare le salaire le plus bas et le salaire le plus haut.
Ce rapport est inconnu aujourd'hui.
Peut-être peut-on l'estimer à 50 (50 000 F et 1 000 F) ? Il existe même des salaires de 100 000 F par mois !
Il mesure l'éventail des extrêmes. Cet éventail, l'UCC propose de le limiter.

METHODE N° 2

(proche de celle de l'O.C.D.E.)

Masses salariales plus hauts salaires $\frac{26,5}{3,5} = 7,57$
Masses salariales plus bas salaires $\frac{3,5}{21,78} = 0,16$
contre 21,78 pour les revenus.

On compare des moyennes et on laisse de côté les extrêmes, on peut prendre les moyennes des 10 % ou 20 % extrêmes.

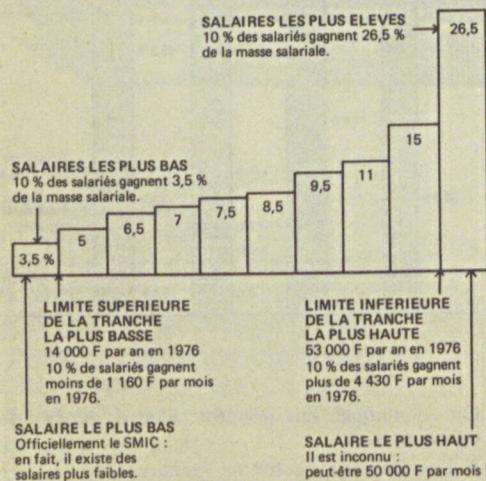
METHODE N° 3

Limites de la tranche la plus haute $\frac{4430}{1162} = 3,8$
Limites de la tranche la plus basse $\frac{1162}{4430} = 0,26$

Cette méthode qui sous-estime les inégalités (c'est la méthode n° 1, mais en éliminant les 10 % les plus hauts et les 10 % les plus bas) a l'avantage d'être celle utilisée par le C.E.R.C. (Centre d'Etude des Revenus et des Coûts) et permet des comparaisons dans le temps :

En 1962, ce rapport était de 3,4.

ON VOIT DONC QUE LES INEGALITES NE SE REDUISENT PAS.



● Les revenus de l'entreprise (pour les patrons d'entreprise y compris les agriculteurs)	24 %
● Les revenus du capital (ce que rapportent l'épargne, les actions, les terrains)	8,7 %
● Les transferts, qui représentent	24,6 %

Parmi les transferts on trouve les prestations sociales (retaires, assurances sociales, prestations familiales, allocation logement, prestations chômage UNEDIC, etc.) et l'assistance (aide médicale, allocation publique de chômage, bourses, pensions).

II. Les différents types d'impôts

Depuis longtemps, la C.F.D.T. demande une réforme profonde de la fiscalité. En effet, dans la situation actuelle, LA T.V.A. est le principal impôt (47 % des recettes fiscales) : or, cet impôt touche tous les consommateurs. Les ménages à « hauts revenus », qui ne consomment qu'une partie de leurs revenus (le reste est épargné ou investi), sont proportionnellement moins touchés que les ménages à faible revenu qui consomment tout.

LES IMPOTS SUR LE REVENU représentent environ 20 % des recettes fiscales (soit 79 milliards de francs en 1976). L'impôt est progressif car il touche plus les hauts revenus... mais la fraude fiscale est énorme et vient fausser le mécanisme.

Le Conseil National des Impôts de 1972 évaluait ainsi l'évasion fiscale :

● « évasion » pour les revenus fonciers :	22 %
● « évasion » pour les bénéfices individuels et commerciaux :	56 %
● « évasion » pour les bénéfices agricoles :	77 %
(300 000 exploitants agricoles sur 1 400 000 paient des impôts)	

Cette « évasion » a deux origines : fraude « légale (la loi fiscale permet des déductions parfaitement injustes) et la fraude « individuelle » (certains contribuables dissimulent une partie de leurs revenus).

LES IMPOTS SUR LES SOCIETES représentent seulement 10 % des recettes fiscales.

LES AUTRES IMPOTS sont moins importants (pétrole, tabac, douane, etc.).

Il faut savoir que, malgré la fraude, 200 000 contribuables paient 28,5 % des impôts sur le revenu : il suffirait d'augmenter de 20 % les impôts de ces 200 000 ménages pour trouver une somme égale à « l'impôt-sécheresse 1976 » !

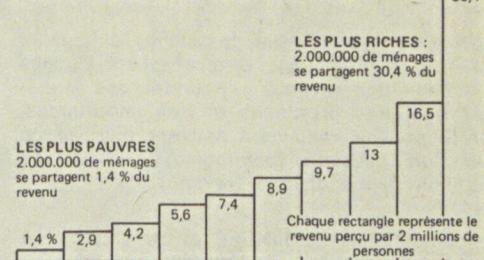
III. Les revenus (avant impôt) en France

On peut répercuter la répartition de ces revenus de la manière suivante (pour des

explications sur la manière d'utiliser ce graphique, voir la figure n° 1).

On voit alors que les 2 000 000 de ménages les plus riches perçoivent 31 % du revenu total, alors que les 2 000 000 de ménages les plus pauvres ne perçoivent que 1,5 % de ce revenu total.

REVENUS TRANSFERTS (APRES IMPOT) - 1970



Si l'on affine l'analyse, on constate que 200 000 ménages (soit 1 % des ménages français) se partagent 10 % des revenus et gagnent plus de 12 500 F par mois en 1976.

A eux seuls, ces 200 000 ménages gagnent plus que les six millions de ménages les plus pauvres (ceux-ci ne perçoivent que 8,5 % du revenu total !)

On sait que la CFDT a demandé que les revenus soient limités à 20 000 F par mois : cette limitation, si elle était appliquée, concerne 100 000 ménages, dont le revenu dépasse aujourd'hui ce seuil.

IV. Les revenus (après impôt) en France

La figure n° 1 donne la répartition de ces revenus. Si nous la comparons à la répartition des revenus avant impôt, nous constatons que les impôts jouent un rôle très faible dans la réduction des inégalités :

Une récente étude de l'OCDE a montré que c'est en France que le coefficient d'inégalités (rapport des 10 % les plus riches sur les 10 % les plus pauvres, soit 21,7) (1) est le plus élevé. Il n'est que de 19 en Espagne, 15 aux Etats-Unis, 10 au Royaume-Uni et 7 en Suède et aux Pays-Bas.

Peut-on dire que ces inégalités se réduisent depuis 20 ans ?

Non, au contraire, répond une étude du CORDES, organisme rattaché au Commissariat au Plan. En particulier sur la période 1965/1970, cette étude met en valeur une augmentation des inégalités.

(1) Le chiffre précis de l'OCDE était 21,78. M. Raymond Barre ayant récusé publiquement ce chiffre, l'INSEE, sur sa demande, a refait les calculs et trouvé ... 21,50.

En agrégeant les trois catégories les plus fortunées (professions libérales, industriels et gros commerçants, soit 2,1 % des ménages ou 400 000 ménages), le CORDES constate une augmentation des inégalités par rapport à cette « grande bourgeoisie ».

V. Les inégalités du patrimoine

On parle moins souvent de ce type d'inégalité car les chiffres sont encore moins connus que ceux des revenus : pourtant ces inégalités sont très profondes et très importantes, car le pouvoir réel vient souvent plus de ce que l'on possède (*patrimoine*) que de ce que l'on gagne chaque (*revenu*).

Les statistiques de l'INSEE et du CREP sont éloquentes (bien qu'elles ne prennent pas en compte certains postes : valeurs des meubles, or et devises, automobiles, billets de banques, etc.).

Montant des patrimoines en francs en 1975.

Industriels et gros commerçants	788 700
Professions libérales	630 600,
	dont 50 % en titres
Exploitants agricoles	361 700
Artisans	328 000
Cadres supérieurs	291 100
Inactifs	217 000
Cadres moyens	177 900
Employés	100 160,
	dont 15 % à la Caisse d'Epargne
Ouvriers	66 900,
	dont 66 % en logement
Les écarts sur les moyennes sont déjà très grands : de 1 à 12.	

Mais les disparités de composition sont encore génératrices d'inégalité :

- Les catégories fortunées possèdent des patrimoines « rentables » (17,7 % des ménages possèdent 63,7 % des bons et titres !)
- Les autres catégories (cadre moyen, employé, ouvrier) placent une part de leur argent à la Caisse d'Epargne.

Sait-on qu'en 1974 à cause de l'inflation de 15 %, la perte de valeur réelle des livrets de Caisse d'Epargne (rémunérés à 6 %) a été supérieure à la somme des impôts sur le revenu ?

D'après une enquête du « *Nouvel Observateur* » (oct. 1976)

- 10 % des Français possèdent 50 % du patrimoine,
- 2 000 à 4 000 fortunes dépassent 10 millions de F,

- 1 000 à 1 500 dépassent 100 millions de F,
- 100 à 200 dépassent le milliard de F.

VI. Les inégalités de salaires

Nous avons vu que les salaires n'étaient qu'une partie des revenus : la figure n° 2 représente la répartition des salaires en France en 1976 (extrapolation de statistiques INSEE).

Comparées aux inégalités des revenus, les inégalités de salaire sont moins importantes... Elles ne sont pas pour autant négligeables.

Outre les méthodes indiquées dans la figure n° 2, on peut évaluer les inégalités par catégorie socio-professionnelle et par branche d'industrie.

L'évaluation par catégorie professionnelle est discutable car ces catégories ne sont pas homogènes. En 1975, le salaire moyen des cadres supérieurs était de 7 800 F par mois, et celui des ouvriers de 1 920 F par mois, soit dans un rapport de 1 à 4. Mais à l'intérieur de la catégorie des cadres, les salaires varient dans de grandes proportions.

Plus intéressantes sont les statistiques par branche industrielle : 13 % des salariés du « Pétrole » gagnent plus de 7 500 F par mois, contre 2 % dans l'industrie textile.

Par contre, 34 % des salariés perçoivent moins de 1 890 F par mois en 1976, dont 44 % des femmes !

VII. Les salaires des cadres

On sait que les cadres supérieurs représentent 4 % des salariés (salaire moyen : 7 800 F) et les cadres moyens 11 % (salaire moyen : 3 750 F par mois).

Mais ces moyennes cachent de grandes disparités mises en valeur par les statistiques de l'AGIRC (ensemble des caisses de retraite « cadres »).

En 1976, on peut estimer que 1 700 000 salariés gagnent plus de 4 500 F par mois (ce qui veut dire que 90 % des salariés ont un salaire inférieur à 4 500 F par mois).

La mesure préconisée par l'UCC (limiter la hausse des salaires supérieurs à 12 000 F par mois) concerne donc 160 000 personnes, soit 10 % des cadres cotisants à l'AGIRC ou 1 % de l'ensemble des salariés. □

Une des affiches dessinées par les enfants de Paris durant la guerre 1914-18. On peut recommander avec ceux d'aujourd'hui, mais ils savent qu'on prospère sur le gaspillage.
(Cl. Bugat-Forney)

VILLE DE PARIS

ÉCOLE COMMUNALE Rue Camouf

ECONOMISONS

le pétrole. L'essence



Marie Louise Jeannin-gros 5 ans

UNION FRANÇAISE, 285, Boulevard St Germain, PARIS.

Comité National de Prévoyance et d'Économies pour la Guerre.

ACTUELLES

AU JOUR LE JOUR

LES CADRES AUX DOSSIERS DE L'ECRAN

Un film sans surprise. Il n'avait apparemment pour but que de renforcer un archétype et de réactiver dans l'opinion une image des cadres que les cadres rejettent. On n'a pas analysé ce rejet. D'ailleurs, cherchait-on la clarté ? Assis auprès d'Yvon Chotard, Lionel Stoléru a chanté son hymne ordinaire aux vertus formatrices de l'engagement syndical. Mais aucun syndicat de cadres n'était représenté en tant que tel à part la CGC, en la personne d'Yvan Charpentier qui, on s'en doute, ne fut pas inquiétant.

Il y avait dix-neuf cadres sur un plateau, qui ont pu s'exprimer à titre individuel. Parmi eux nos camarades CFDT, mais aussi trois cadres désignés par le CNPF et qui s'annonçaient comme non-syndiqués. Cette fausse représentation, cet antisyndicalisme feutré définissent peut-être un style. Ils révèlent surtout la minceur d'une politique. Elle durera ce qu'elle durera.

A MERLEBACH, LES MINEURS PARTIE CIVILE

Le vendredi 30 septembre, seize mineurs (ouvriers, pionniers, ingénieur) ont trouvé la mort à Merlebach.

Pourquoi ? Jeannette Laot répond au nom de la CFDT : « Pour ne pas arrêter la production d'un des biens que la société gaspille : l'énergie... »

Et Jean Kaspar, au nom de la Fédération des Mineurs : « Ce qui est en cause dans l'accident de Merlebach, c'est la finalité qu'on assigne à l'économie... On ne peut poser les problèmes d'hygiène et de sécurité sans poser les problèmes du pouvoir et de la hiérarchie dans l'entreprise. »

Au moment où la Confédération rejette le projet de loi gouvernemental sur les accidents du travail (qui vise à faire de l'exécutant le seul coupable), le syndicat régional des mineurs CFDT se porte partie civile afin de faire toute la lumière sur les responsabilités du 30 septembre.

Le seul moyen de savoir

Voici ce qu'en disent les ingénieurs : « Les ingénieurs C.F.D.T. regrettent que l'insuffisance des informations données par la Direction ait, d'une part entraîné la circulation des bruits les plus divers, d'ailleurs jamais démentis, et ne permette pas d'autre part de reconstituer de manière satisfaisante le déroulement des opérations qui ont précédé la catastrophe.

En particulier ils s'interrogent sur les décisions qui ont été prises après l'évacuation du chantier ordonnée suite à la première explosion de 16 h 30. A ce sujet ils ne

comprènent pas que des mineurs sauveteurs et même des mineurs du chantier aient pu se retrouver dans celui-ci après le premier coup de semonce.

L'équipe d'intervention était-elle suffisamment informée de la gravité de la situation ? Cette question peut d'autant plus se poser que les intervenants ultérieurs paraissent en général avoir manqué d'information.

Comme il en avait annoncé l'éventualité dès le 1^{er} octobre, le Syndicat régional des Mineurs C.F.D.T. a décidé de se porter partie civile. Une action de justice apparaît en effet, être le seul moyen pour espérer obtenir des éléments satisfaisants d'information.

Qui décide ?

Par ailleurs, peut-on moralement s'interdire a priori toute recherche de responsabilités ? Peut-on refuser la possibilité de sanctions dans la mesure où pourraient être décelées des défaillances ou des anomalies dans le déroulement des opérations de sauvetage ?

Mais au-delà des décisions qui pourraient résulter de cette action en justice, décisions obligatoirement limitées à la catastrophe elle-même, les Ingénieurs C.F.D.T. demandent qu'au niveau de l'entreprise toutes les conséquences en soient tirées pour éviter le retour de semblables catastrophes, humaines bien sûr, mais aussi matérielles.

En dehors d'actions ponctuelles qui doivent être prises en matière de lutte contre ces catastrophes minières, ils soulèvent les questions importantes de la prise des décisions et du pouvoir dans l'entreprise.

Alors que le système aboutit à l'omnipotence de quelques décideurs (la politique du secret déjà mentionnée n'en est-elle pas une conséquence ?) ne serait-il

pas préférable, sans nier la nécessité d'une autorité, surtout en de telles circonstances, de privilégier la décision concertée qui permettrait de faire appel et d'utiliser au maximum toutes les compétences ? »

UN AUTRE VISAGE DE LA POLICE

Huit mille policiers manifestaient le 18 octobre, au nouvel hippodrome de Paris. En principe réunis pour débattre de la parité entre police et gendarmerie, ils répondirent avec force aux récentes mises en garde du ministre de l'intérieur.

Le secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, Jean Chaunac, décrivit la police comme « le malade honteux de la société libérale avancée », et Jean-Claude Riquois, secrétaire général du syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, mit en question l'image officielle du « flic-défenseur-de-la-moralité ».

Il invita ses collègues à être critiques « face à des formes de morale plus faites pour préserver des priviléges que pour faire vivre l'ensemble de la population dans la paix. »

La violence et la liberté

Même interrogation sur la liberté :

« Où est la liberté des personnes âgées si elles ne peuvent sortir de chez elles sans être attaquées et dévalisées ? Mais, à l'inverse, quelle est la liberté de ceux qui habitent des bidonvilles ou de ceux que l'on confirme dans des cités dortoirs mal agencés et loin de tout, méritant le fameux « métro-boulot-dodo » ? »

Enfin cette volonté de redéfinir la violence :

« Toutes les formes de violence consistent-elles à

casser quelque chose ? A commettre des brutalités physiques envers autrui ? Ou bien à imposer collectivement la violence de ceux qui savent ce qui est bien, au nom de leur savoir et de leur pouvoir ? Ne sommes-nous pas, face aux délinquants, des hommes de répression, certes, mais aussi aptes à comprendre de quelles faiblesses constitutives, face aux lois de notre société, ils sont victimes ? Les violents sont des faibles. »

Les jours suivants, les policiers (dont les représentants syndicaux n'étaient pas invités au récent « dossier de l'écran » sur la police), organisèrent des assemblées d'information dans onze villes de France. Le syndicat CGC des gradés de la police nationale s'est désolidarisé de toutes ces manifestations en déclarant qu'elles étaient préjudiciables aux négociations en cours et même risquaient, « dans la conjoncture actuelle, de porter préjudice au crédit républicain et à l'indépendance de la police nationale. »

AU SOMMAIRE DE CFDT - AUJOURD'HUI

N° 21, sept. oct. 1976
La question du maintien du pouvoir d'achat pour tous. - L'analyse de la CFDT et son identité. - Vers un nouveau discours patronal sur l'entreprise ? - Progrès technique, conflits et organisation du travail. - Les analyses du stalinisme (dossier : fiches + synthèse).

N° 22, nov.-déc. 1976
Les conflits de longue durée - La politique salariale des organisations CFDT. - Les délégués au 37^e congrès confédéral de la CFDT. - La démocratie dans l'organisation syndicale. - Les syndicats et la réforme de l'entreprise en Europe (dossier). - Débat sur le militantisme.

Le numéro : 12 F.

OMBRES SUR L'AGRICULTURE APRÈS L'IMPÔT-SECHERESSE

L'année 1976 marquera sans doute un tournant pour la politique agricole française, et la sécheresse en aura été moins la cause que le prétexte. En tout cas l'image des agriculteurs auprès des autres catégories sociales risque d'en pâtrir longtemps.

Le secret du revenu

Edmond Maire a fait à ce sujet une très utile mise au point, le 16 septembre dernier, dans sa « Réponse à un agriculteur inquiet » (Syndicalisme n° 1618). Dans un article du « Quotidien de Paris », Jean-Paul Jacquier, Secrétaire national de la FGA-CFDT, fait de son côté cette analyse : « Les réactions d'hostilité à « l'impôt-sécheresse » sont significatives. Significatives certes d'un certain égoïsme catégoriel, dont il faut sans doute chercher l'origine dans notre société libérale. Mais aussi significatives du sentiment qu'ont les salariés de l'existence de fortes inégalités dans ce pays, notamment devant l'impôt, et surtout de l'obscurité qui recouvre la situation réelle des exploitants agricoles.

Quatre séries de faits nous paraissent être à la source du malaise qui existe indéniablement entre paysans et salariés, notamment ouvriers.

D'abord, l'ignorance du revenu réel des agriculteurs. Nous ne parlons pas de moyennes nationales, mais de chiffres sérieux permettant de dire qu'il y a tant d'exploitants agricoles au-dessous du S.M.I.C., tant qui gagnent plus de 100 000 F par an et quels sont ces agriculteurs. Car, pour juger de l'effet de la sécheresse, ce n'est pas d'un chiffre indiquant la baisse globale de la production que nous avons besoin. Mais bien de données précises sur les pertes de

revenu familial. Tant que nous ne posséderons pas ces chiffres, nul ne pourra nous empêcher de poser cette question : la collectivité nationale doit-elle compenser les pertes d'un agriculteur qui faisait 100 000 F de bénéfices nets par an et qui n'a pu en faire en 1976 « que » 80 000 F après amortissements ?

Par ailleurs, s'il est vrai qu'entre un céréalier possédant plus de 200 hectares et un éleveur ayant 30 hectares il y a un écart de revenus de 1 à 140, tout salarié concerné s'interrogera sur la finalité de son impôt exceptionnel : s'agit-il de maintenir les rentes de situation de quelques-uns ?

Impôts et transferts sociaux

Ensuite, l'existence de l'évasion fiscale. Le Conseil supérieur des impôts l'a chiffrée pour l'agriculture à 77 %. Alors, ou bien les agriculteurs ne peuvent payer davantage d'impôts, et il faut revoir les barèmes, ou bien ces barèmes sont convenables, et il faut les faire appliquer.

Troisièmement, l'énigme des transferts sociaux. Il n'est pas prouvé que l'agriculture reçoit plus d'aide que la sidérurgie ou le secteur de l'automobile. Mais le problème est que l'on n'en sait rien. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que les agriculteurs ne couvrent par leurs cotisations sociales que 16 % du budget de leur régime Sécurité sociale. Là encore, il serait nécessaire de pouvoir comparer à prestations égales ce que paie un ouvrier et ce que paie un paysan.

Charges patronales

Enfin, la disparité des charges patronales en France. La profession et les pouvoirs publics ont été très discrets sur la solidarité s'exerçant au bénéfice des salariés agricoles. Pour la bonne raison qu'elle est

inexistante. Mais, au-delà, y a-t-il une explication au fait que les employeurs agricoles paient 10 % de charges sociales de moins que les employeurs de l'industrie ? Que leurs cotisations chômage sont inférieures à celles de l'industrie ? Que les caisses de retraites complémentaires agricoles ne sont pas dans le système de solidarité qui lie les caisses de l'industrie et du commerce entre elles ?

Telles sont les grandes ombres qui planent sur la situation et les revenus des agriculteurs. »

L'occasion était rêvée, continue Jean-Paul Jacquier, de faire la lumière.

« Cette occasion a été gâchée. La profession agricole, le gouvernement et même le président de la République ont cru pouvoir susciter la solidarité des Français en leur faisant la morale, oubliant que les Français sont adultes, qu'ils sont capables de compter et de comparer, et qu'ils ont donc besoin de connaître les faits.

L'amertume des petits et moyens paysans à l'égard de leurs concitoyens peut s'expliquer.

La démagogie

Souhaitons qu'ils comprennent qu'on ne demande pas à un salarié d'être solidaire de n'importe qui (et donc de n'importe quel agriculteur), et qu'ils doivent en conséquence cesser eux-mêmes d'apparaître solidaires des gros exploitants.

Souhaitons que cet événement fasse comprendre aux petits et moyens agriculteurs qu'ils paient aujourd'hui les longues années d'obscurantisme et de corporatisme maintenus

L'impôt qui divise est impopulaire, même à la campagne (Cl. Collombert)



par une profession qui n'use du mot solidarité qu'en s'adressant aux autres. »

La démagogie ne paie pas, conclut-il.

Mais quand le ministre déclare, qu'entre les techniciens du secteur agricole, il va falloir faire le tri entre « les parasites » et les autres, il est clair qu'il mise encore sur la vieille magie du langage.

QUAND UN PREFET REQUISITIONNE LES CHOMEURS

Par circulaire du 20 juillet dernier, M. Marcel Blanc réquisitionnait les chômeurs pour les vendanges :

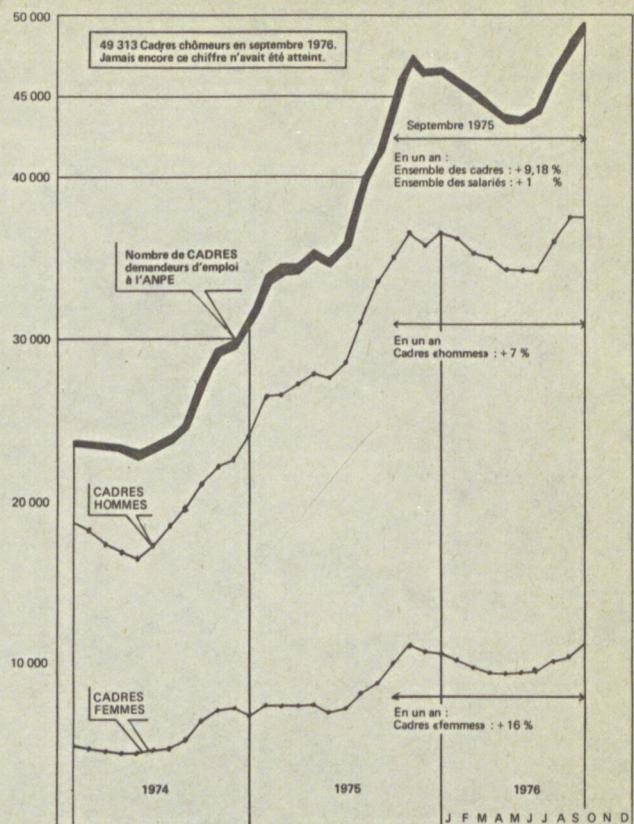
« Comme les années précédentes, la campagne des vendanges dans l'Hérault ne pourra se dérouler normalement qu'avec l'appoint d'un important contingent de travailleurs espagnols.

Il serait donc normal que, durant cette période de travail intense, la main-d'œuvre locale disponible, et en particulier les demandeurs inscrits participent aux vendanges dans la mesure où ils ne sont empêchés par aucun motif d'ordre physique ou autre.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir en informer les intéressés de manière à ce que, s'ils ne l'ont déjà fait, ils se préoccupent de trouver un emploi par leurs propres moyens, en particulier s'ils ne désirent pas s'éloigner de leur domicile.

Il vous appartiendra de signaler à l'Agence Locale pour l'Emploi dont vous relevez, les noms, prénoms et adresse des demandeurs (ainsi d'ailleurs que ceux des autres personnes désireuses d'effectuer les vendanges) qui n'auraient pu se procurer un emploi ou qui désireraient être placés par l'intermédiaire de ce service ; pour chacun, vous

LA COURBE DU CHOMAGE



En dernière minute, nous apprenons que les cadres chômeurs étaient 51 207 fin octobre. Aucun artifice statistique ne peut plus masquer la croissance régulière du chômage. Le nombre des chômeurs non payés augmente. Les conditions d'accueil se dégradent, la recherche d'emploi se fait plus difficile. Pourtant, le discours officiel, relayé par certains journaux, évoque périodiquement le cas des faux chômeurs. S'agit-il d'éviter que l'opinion tout à coup prenne la vraie mesure du chômage ?

Si la fraude est minime, comme les officiels de l'emploi le reconnaissent, pourquoi tant s'appesantir ? Veut-on entretenir dans l'opinion l'image du chômeur-fainéant, vivant aux crochets de la collectivité ? Faute de guérir, veut-on diviser ? En tout cas, on renforce l'isolement et la culpabilité des chômeurs, dont toutes les enquêtes montrent qu'ils se détériorent précisément par là.

indiqueriez le sexe, l'âge et l'emploi recherché (coupeur, porteur, etc.) et préciserez si le candidat accepterait éventuellement d'être placé en dehors de son lieu de résidence. Il va de soi que, sauf cas particulier les célibataires et assimilés seront considérés comme étant susceptibles d'accepter un tel placement. Les demandeurs qui invoqueraient un motif de

santé, ou un motif familial pour ne pas participer aux vendanges devront être invités à en informer l'Agence Locale pour l'Emploi par lettre adressée sous votre couvert, accompagnée le cas échéant de toutes justifications utiles. Les certificats délivrés par le médecin traitant ne dispenseront pas d'un examen éventuel par le médecin de la main-d'œuvre.

Les lettres faisant état d'un empêchement d'ordre familial seront revêtues de votre avis.

Le bénéfice des divers avantages accordés à ces demandeurs (allocations d'aide publique, allocations spéciales ASSEDIC, garantie des droits aux prestations familiales comprises) sera suspendu pendant toute la durée des vendanges locales à ceux qui, sans motif reconnu valable, n'y auront pas participé. La durée de la suspension sera celle pendant laquelle la cave coopérative locale aura fonctionné. En vue du maintien éventuel de leurs droits sociaux, les demandeurs qui occuperont un emploi durant la période des vendanges devront se faire pointer dès le premier jour ouvrable qui suivra la cessation du travail. ▶

Comme c'est vécu

Il est possible que la carrière préfectorale ne prédispose pas à comprendre le chômage comme violence imposée, et la réquisition comme second degré de la violence, mais nous pouvons assurer M. Marcel Blanc que les choses sont ainsi vécues.

Ensuite, nous pouvons lui transmettre une information : dans un autre département viticole, la Gironde, des chômeurs envoyés aux vendanges par l'ANPE se sont fait renvoyer sur les routes sous prétexte qu'ils s'étaient trompés de jour. En fait, il pleuvait. Ils sont donc repartis sous la pluie.

PAS DE SOCIALISME SANS LIBERTÉ

Le 21 octobre 1976, à la Mutualité, un meeting s'est tenu à l'appel du Comité des Mathématiciens. La CFDT y était présente pour manifester son appui et sa solidarité à des militants emprisonnés en Amérique

Latine et dans les pays de l'Est.

Ce meeting célébrait également un anniversaire.

La présence de Leonid Plioutch à la tribune manifestait le succès obtenu par le précédent meeting, tenu juste un an auparavant.

L'espoir est donc grand de voir l'opinion internationale montrer qu'elle ne tolère pas la répression des délits d'opinion, quel que soit le régime en question.

Ce fait était marqué par la volonté des organisateurs de plaider la cause de six prisonniers de différents pays. V. Boukovski et S. Glouzman internés dans des hôpitaux psychiatriques d'URSS, Jiri Müller responsable étudiant en prison en Tchécoslovaquie, E. Enriquez dirigeant du MIR arrêté en Argentine et livré à la justice chilienne, V. Lopez Arias syndicaliste mineur bolivien que les dirigeants de ce pays ont confié à la garde des chiourmes chiliennes, J.-L. Massera mathématicien uruguayen, emprisonné.

Pour la première fois peut-être, il a été possible de démontrer que, sans faire d'amalgame entre des régimes différents, l'atteinte aux libertés était inacceptable, quels qu'en soient les prétextes.

L'absence de la CGT à ce meeting a été fortement ressentie. Elle avait envoyé une lettre très dure aux organisateurs, les accusant de procéder à l'amalgame entre des situations différentes et de cultiver l'antisoviétisme. Cette réaction est d'autant plus surprenante que l'an passé, la CGT avait refusé de soutenir le meeting pour la libération de L. Plioutch, sous prétexte qu'il était par trop unilatéral.

La présence du P.C.F. à ce meeting a été le fait principal relevé par la presse. La condamnation très ferme des procédés utilisés dans les pays de l'Est est très encourageante. Il faut reconnaître cependant

qu'une grande partie du discours de Pierre Juquin a été consacré à une défense vigoureuse de l'Union soviétique.

On peut se demander si les atteintes aux droits de l'homme en Union soviétique ou dans les pays de l'Est pourra garder encore bien longtemps le statut de bavure ou d'épiphénomène dans la description de la situation de ces pays.

La CFDT a développé ses analyses sur le problème des libertés par un discours prononcé par Jacques Moreau. Inconditionnelle de la liberté, la CFDT ne se contente pas de pétition de principe sur les libertés. C'est l'établissement concret de libertés réelles de circulation d'information, d'expression qui compte.

Les libertés ne sont jamais octroyées. Elles doivent être conquises, l'expérience du mouvement ouvrier nous l'apprend.

Les libertés ne doivent pas voir leur niveau fluctuer au gré de bonnes intentions de l'Etat et du Pouvoir.

Rien ne garantit plus les libertés, ici et maintenant, et aussi bien dans le socialisme autogestionnaire, que l'existence dans la société d'un tissu démocratique d'organisations, de partis, de syndicats qui regroupent les citoyens selon leur affinité ou leur intérêt. L'Etat doit rendre à la société ce qu'il lui a pris.

Cette conception des libertés telle que la développe la CFDT, n'est pas en dehors de notre action syndicale qui se heurte tant de fois à la répression et à l'arbitraire. C'est également l'axe de notre lutte internationale et de notre solidarité avec les militants emprisonnés, torturés dans tant de pays.

Les six militants dont la cause a été défendue au meeting du 21 octobre sont des exemples de notre lutte. Nous exigeons leur libération immédiate.

Patrice GARNIER

ENFIN LA VERITE SUR LA FORTUNE DES FRANÇAIS

Dans son numéro du 18 au 24 octobre, «Le Nouvel Observateur» a décidé d'ouvrir le dossier de la fortune des Français. En ces temps où fleurissent les appels à la solidarité la question en effet se pose. Et il est intéressant de voir comment on y répond.

Cartes sur table

Les hommes politiques d'abord « de Poniatowski à Rocard », ont été invités à mettre cartes sur table. Ils l'ont fait. Pouvaient-ils d'ailleurs ne pas le faire sans se désigner aux soupçons ?

Mais alors quel style dans l'aveu, quelle modestie et quelle pudeur ! Comme on est loin du temps où la richesse était fière de paraître en public !

« Les vraies grosses fortunes ne sont jamais ostentatoires », dit Marcel Bleustein-Blanchet. Et l'on croit volontiers les hommes politiques quand ils disent : « Nous ne sommes pas les plus riches. »

Sachant tout de même qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas sur la paille, c'est merveille de les entendre — si semblables — sur ce terrain : « On a exagéré. C'est une maison familiale. Je l'ai reçue de ma marraine. C'est une acquisition ancienne. Ce n'est pas à moi, mais à mon père, à mon frère, à mon oncle, à ma belle-mère... J'ai acheté la maison en copropriété, la piscine par mensualités, le yacht par morceaux... J'ai eu cette propriété pour une bouchée de pain. J'ai défriché. Je me suis agrandi peu à peu. Je n'ai ni lingots, ni tableaux, ni... J'étais actionnaire, je ne le suis plus. Je possédais..., j'ai revendu », etc.

C'est le ton du bas de laine et du gagne-petit,

quelque part entre l'héritage et la caisse d'épargne. On n'imagine pas qu'il y ait même une passerelle entre ce monde et celui, obscur, énorme, inquiétant, de l'affaire Kay-De Vathaire-Dassault. Soit.

Si, délaissant les politiciens, on veut explorer la diversité des fortunes, il apparaît que les miroirs déformants sont légion. La réponse aux questions « qui possède la France ? », « qui est riche ? » et « qui perd, qui gagne ? » n'est pas du tout la même. Car le patrimoine n'est pas le salaire, comme il est dit dans notre dossier « Inégalités », et les formes de l'endettement sont plus ou moins rentables.

Si l'on calcule par catégories globales, on peut dire que les inactifs possèdent en France une part colossale de l'argent et de l'immobilier, tandis que les agriculteurs détiennent 72 % des terres.

Mais si, posant la question « qui est riche ? », on parle d'individus, on apprend, que 10 % des Français les plus fortunés possèdent à eux seuls 50 % du patrimoine national (et à titre d'exemple, que le comte de Paris règne encore sur quelque 30 000 hectares de forêt).

On a des raisons d'estimer que l'inégalité est de l'ordre de 1 à 10 ou de 1 à 12, mais on ignore l'importance de ce qui est en or, en tableaux... ou en Suisse. Et par les temps qui courent, ça fuit.

Pour un monde qui se flatte d'avoir radicalement changé, ce mystère sur la fortune est donc un trait d'archaïsme intéressant.

Mathématiquement

C'est aussi une constante. On peut en juger par ce que disait la presse au début du siècle, dans des enquêtes analogues, et face à un syndicalisme très combatif.

Ainsi, en 1903, dans « Lectures pour tous », cette conclusion : « La richesse de la France, ce qu'on nomme le capital, se trouve, pour la plus grande part, logée dans les petites bourses et, pour la plus petite part, logée dans les grosses bourses. Et ainsi, mathématiquement, toute mesure qui frappe le capital en général, ou la rente, ou la propriété en particulier, va frapper les petites bourses dans la proportion où elles possèdent ce capital, c'est-à-dire dans la proportion des quatre cinquièmes, et ne frappe les grosses fortunes que dans la proportion où les grosses fortunes possèdent le capital, c'est-à-dire dans la proportion d'un cinquième seulement.

Il s'ensuit encore une autre conséquence : c'est qu'il ne faut pas confondre le mot capital avec le mot opulence, ni l'adjectif riche avec l'adjectif capitaliste. Ce sont choses très différentes.

L'opulence, elle, est une chose rare : elle n'est que le lot de quelques-uns et son maintien n'intéresse directement qu'un petit nombre de privilégiés. Mais le capital, lui, est le lot de presque tous les Français chefs de famille, et tout ce qui l'intéresse intéresse une majorité dans la nation.

Intellectuels et marsouins

A cette question : à qui appartient la France ? la science répond donc : à la grande majorité des Français (adultes et chefs de famille), et la minorité des riches n'en possède pas une part tellement importante que son maintien ou sa disparition puisse transformer, de fond en comble, le sort du plus grand nombre. »

En 1906-1907, « Lectures pour tous » publie, dans la même veine, un autre reportage savoureusement illustré : « Le capital est-il aux mains des riches ou des pauvres ? ».



En 1903, les Héritiers des Millionnaires ont touché 1 MILLIARD, 143 MILLIONS ; les Héritiers des Non Millionnaires ont touché 3 MILLIARDS, 781 MILLIONS !

Cl. Bugat - « Lectures pour Tous »

Comment le chroniqueur économique d'un journal « grand public » répond à la question : « Le capital est-il aux mains des riches ou des pauvres ? ». L'image est en elle-même une démonstration biaisée, comme le texte qu'elle illustre. On était en 1906, époque de forte tension sociale.

Expliquant que le banquier Laffite avait commencé sa fortune en ramassant une épingle, il soulignait que les vrais prolétaires et les vraies fortunes sont également rares, et que des millions de modestes travailleurs sont des capitalistes, ayant leurs économies à la Caisse d'Epargne.

Mais dans la production, le capital a tous les risques, et les salariés aucun : « Assurer que c'est « l'énorme prolétariat des usines qui crée tout », qui produit tout, des merveilles de l'industrie contemporaine, c'est comme si l'on assurait qu'il suffit de réunir mille marsouins pour inventer un sous-marin ou mille terrassiers pour créer un nouveau style d'architecture. En fait, ce qui « crée »

continuellement de nouvelles merveilles, c'est le travail intellectuel. »

GENS D'ELITE, ON VOUS PARLE

Dans les couloirs du métro, il y a une publicité en blue-jeans et bras de chemise, niveau lessive et fromage.

Dans les boîtes aux lettres des cadres-qui-cont-sur-des-listes tombent des imprimés d'un autre style, axés sur la classe et la distinction, dans le meilleur genre victorien : « Top people read the Times », ceux du sommet lisent le Times. En voici des échantillons émanant de publications très

cotées dans la presse française et dont il ne s'agit pas de débattre ici la valeur.

Ce qui nous intéresse, en tant que cadres, c'est comme ils nous parlent et l'image de nous-mêmes qu'ils nous proposent.

Plus que la foule

Voici comment le quotidien « Les Echos » se vend aux jeunes cadres :

« Dès lors qu'ils accèdent à un poste de responsabilité, il devient indispensable pour eux d'être aussi bien informés que les dirigeants de leur société ou les clients importants qu'ils côtoient quotidiennement.

LES ECHOS leur permettent

UN TON NOUVEAU

cfdt magazine

8 action syndicale

Quand des femmes prennent la parole

Prendre la parole, mener une action syndicale : souvent ce n'est pas facile, quand on est une femme. Il y a les enfants, le ménage, les courses... le poids des traditions. C'est difficile, et pourtant c'est possible... et positif !

« **E**t si ça arrivait aux hommes ? » Elles partent d'un grand éclat de rire pour monter aussitôt : « Comme ça, ils comprendraient... »

« Elles » : Simone, 20 ans, célibataire ; Monique, 45 ans, sans enfant. Thérèse, veuve avec deux enfants. Jacqueline, mariée, deux enfants. Elles sont employées à la Santimex de Valtry et à l'Institut de la Céramique. Elles gravent des faces plantées dans des ensembles de béton de la région parisienne.

Elles sont les enfants à élire : « Ça va », c'est quoi ?

« Je suis seule avec quatre : il ne faut pas chômer », dit Thérèse. « Ça », pour Jacqueline, ce sont quatre nocturnes dans la semaine jusqu'à 22 heures. Et ça, pour le travail chez soi, avec la lessive, les enfants, les courses... Il fait pour beaucoup, une double journée de travail.

Monique : « Ça, sans la situation à l'Institut de la Céramique, je n'aurais pas été dans le bateau. Mais ça a fait avancer certaines choses : augmentations de salaires et réduction du temps de travail pour certaines postes, création d'un conseil... »

Elles sont toutes deux célibataires qui attendent son deuxième grossesse, ayant vraiment l'air exténué, avec une mine de déterrine. Le chef d'atelier et la traite de pomme : « Pour vous faire plaisir, je vais me débarasser, je vous donne une demi-heure ! » Pour certaines, c'est vraiment le mépris de la partie visible.

Tout cela, c'était avant, parce que, depuis, il y a une autre histoire. Mais ça a été arraché loin de là. Mais ça a fait avancer certaines choses : augmentations de salaires et réduction du temps de travail pour certaines postes, création d'un conseil... »



A l'occasion du lancement de CFDT-Magazine — « un ton nouveau, du vivant, de l'utile, de l'humour » —, Edmond Maire a déclaré aux journalistes :

« Si la CFDT fait l'effort d'un investissement particulier dans sa presse, c'est pour donner une cohérence plus grande à la pensée, à la réflexion et à l'action de toute l'organisation, car celle-ci n'est pas constituée en willayas autonomes. »

Mais c'est surtout parce que nous croyons à l'importance, à la nécessité, à la dynamique de l'information. Et d'abord, parce que c'est notre domaine, pour l'action syndicale. »

Il a ensuite souhaité que dans cette action, la presse soit pour le militant un outil mais non une bible, et qu'il n'y ait pas à déplorer,

« si la gauche arrive au pouvoir et surtout pour les grands moyens de communication de masse —, une simple confiscation ou un simple changement de propriétaire. »

Car s'il est un moment où les travailleurs et les citoyens auront besoin d'information et non de propagande, ce sera bien celui-là. »

d'accéder à ce niveau supérieur d'information réservé à quelques-uns, inaccessible à ceux qui se contentent des journaux ou des émissions destinées au grand public.

Une expérience bien simple suffit d'ailleurs à confirmer, s'il en était besoin, le fossé qui existe, dans le monde des affaires, entre ceux qui « savent » vraiment et ceux qui ne sauront jamais plus que la foule :

Réunissez autour d'une table trois responsables dont deux seulement lisent LES ECHOS régulièrement : dès les premières minutes, une connivence (involontaire mais naturelle) s'établira entre eux et le troisième convive se trouvera exclu des échanges, allusions, remarques à demi-mots concernant des informations qu'ils sont seuls à connaître.

On découvre dans de telles circonstances que les nouvelles transmises par la grande presse, la radio et la télévision ne constituent, au regard du monde des affaires, que la partie visible d'un volumineux iceberg. Ceux qui désirent (et doivent) en explorer la masse immergée, pour comprendre, prévoir et diriger, se tournent, de plus en plus nombreux, vers le seul « quotidien de l'économie » : LES ECHOS. »

Voilà. Tournons la page.

Se moquer des modes

A l'Express, on n'oublie pas les femmes. C'est gentil. On les allèche par des chèques-réduction. C'est de bonne guerre. Et on leur dit :

Chère Madame,
Si l'Express vous fait une telle offre, ce n'est pas par hasard. C'est tout simplement parce que vous êtes une femme.

Entendons-nous bien ! Ce chèque personnel de réduction ne doit pas être pris comme un geste de galanterie à votre égard, mais plutôt comme la juste compensation d'une injustice que nous dénonçons

depuis toujours : la sous-information de la femme.

Heureuse influence de Françoise Giroud. Ensuite : « Je pense que vous allez très vite vous rendre compte que L'Express n'est pas un journal pour les hommes mais un journal « d'adulte », ce qui est bien différent.

Un journal « d'adulte », cela n'a jamais voulu dire un journal austère et rébarbatif. On parle de tout dans L'Express, de tout librement et différemment.

Par exemple, dans L'Express, on ne soulève pas seulement le problème de l'avortement, on va plus loin. On interroge et on s'interroge. Et si l'on vous parle de la crise du pétrole et de ses répercussions mondiales, on évoque aussi son influence sur votre vie de chaque jour, sur le prix de vos futures robes ou de vos futurs rideaux.

L'information « brute » que vous apporte la télévision ou la presse quotidienne, L'Express vous la restitue dans son contexte véritable. (...)

C'est, je suis sûr, suffisant pour satisfaire la curiosité de toutes les femmes qui sont en vous et, par là-même, leur permettre de mieux s'exprimer ».

« Toutes les femmes qui sont en vous », cela signifie, pour l'œil qui voit en même temps les images, Simone Veil et Brigitte Bardot.

Toutes ces femmes, dit encore le texte en belles couleurs, connaîtront mieux Giscard, Kissinger, l'inflation que « parce que c'est important de parler le même langage que votre mari ». Et les Rolling Stones, la pilule, Sigmund Freud « pour vous aider à mieux comprendre vos enfants ». Et il y a surtout Madame Express, « Pour acheter, sans vous tromper, vos produits de beauté, vos petites robes pas chères et le canapé du salon. Madame Express se moque des modes et se garde de pousser à la consommation. »

ACTUELLES

A LIVRE OUVERT

L'AGE DE L'AUTOGESTION

par Pierre Rosanvallon
Seuil, coll. « Politique », 8,50 F.

L'autogestion est une idée neuve. Elle a pourtant déjà connu bien des interprétations, bien des définitions. Limitée à l'entreprise, l'autogestion, c'est l'élection des directeurs, étendue au cadre de vie, c'est l'autogestion de la vie quotidienne, élargie au niveau national, c'est la conciliation du plan et du marché, le socialisme plus l'ordinateur.

Ce qu'il manquait, c'était de situer l'autogestion à sa véritable place : une théorie — et une pratique — politique. Pour Pierre Rosanvallon, l'autogestion, c'est la réhabilitation du politique.

L'autogestion, plus qu'une technique de décentralisation, plus qu'une modalité de participation des travailleurs à la vie de leur entreprise, devient donc un projet politique.

Ce projet de socialisme autogestionnaire est celui de l'âge post-industriel dans lequel nous entrons. L'âge de l'autogestion est arrivé. Il s'agit donc de la penser et de constituer peu à peu une nouvelle culture politique qui s'appuie sur la problématique autogestionnaire, sans renier le marxisme et ses analyses, mais sans oublier les utopistes socialistes, les théoriciens libéraux de notre démocratie et les apports modernes de la biologie ou de la cybernétique.

Pierre Rosanvallon nous ouvre quelques pistes de réflexion sur ce chemin.

- La démocratie est au cœur du projet socialiste, comment la développer sans qu'elle disparaisse sous le pouvoir des techniciens et des bureaucrates ou devant le désintérêt des citoyens ?
- Comment organiser un pouvoir, ou plutôt des pouvoirs différenciés, permettant à la société non de somber dans le monolithisme, mais de naître et de renaitre dans le bouillonnement des expérimentations variées ?
- Comment socialiser les moyens de production sans risquer la centralisation ? Ne faut-il pas pour cela, non seulement changer le propriétaire, mais faire éclater les attributs du droit de propriété (droit d'user d'une chose, d'en percevoir les revenus, d'en disposer) ?
- Comment envisager la transformation d'une



société sans passer par le schéma théorique du grand soir ? Plus qu'un avant tout noir et un après tout rose, n'y a-t-il pas un passage ou une crise où ce qui est institué meurt et où ce qui préfigure la réalité future s'expérimente, se vit dans des luttes et des conflits ?

Cette liste de questions n'est pas exhaustive, l'ambition de Pierre Rosanvallon étant de décaper de vieux schémas et de bousculer des tabous, les remises en cause ne manquent pas. La nouveauté stimule, elle rend parfois étranges les questions posées et difficile le cheminement de la pensée de l'auteur. Il me semble que le jeu en vaut la chandelle et, quitte à s'accrocher, il faut aller au bout.

Que l'auteur soit militant et responsable CFDT n'étonnera pas. Le dogmatisme n'est pas notre péché.

Patrice GARNIER

SALAIRE AUX PIÈCES DANS LES PAYS DE L'EST
par Miklos Haraszti
Seuil, coll. « Combats »,
186 p., 27 F.

Qu'est-ce qu'un salarié au rendement ? Haraszti se posait la question.

Il a cherché à y répondre en devenant fraiseur dans une usine de fabrication de tracteurs.

Sa réponse, à peine plus de 150 pages, est si précise, si forte, que tout discours politique doit être réexaminié par rapport à elle.

Que dit-il ? Pas de grands mots, pas de vastes perspectives historiques ni d'analyse dialectique sur les forces productives.

Il montre dans le quotidien, dans le vécu de la journée de travail, ce qu'est la production : une production

de travailleurs sans pouvoirs, sans possibilité de connaître plus que leur atelier.

Il montre que la politique c'est en fait ce quotidien, minute par minute, geste sur geste, pièce par pièce et que c'est précisément dans ce quotidien, dans tout ce qu'implique le travail, que se reproduit, se réaffirme toute la structure hiérarchique et politique.

Le travail à l'envers

Tableau connu de la condition ouvrière ? Non. Parce que Haraszti ne déplore pas, ne décrit pas les damnés de la terre.

Il regarde comment ça marche, il montre le fonctionnement, l'importance de chaque détail : comment est calculée la norme, comment est établi le salaire, comment le temps n'a pas le même sens pour ceux qui sont payés à l'heure et ceux qui sont payés à la pièce.

Il raconte comment un travailleur, *lui*, est devenu un corps productif : plus même un travailleur, mais une attention, une force, un ensemble de gestes qui doit se surpasser pour atteindre un salaire insuffisant.

Sa description ne néglige ni les courants d'air froid, ni l'eau tiède qu'on trouve pour se rafraîchir, ni la différence de résistance entre deux pièces métalliques à fraiser dans le même temps. Cette description montre comment tout ce qui n'est pas *produire* devient abstrait : syndicats, partis, conventions collectives, politique, économie.

Mais il montre en même temps le versant concret de chacun de ces éléments : l'économie, comme lutte sur l'utilité de chaque geste entre le calcul qui dit qu'il doit être productif et le travailleur qui sait ce que lui coûte ce geste, ce qu'il ne lui rapporte pas ; la politique comme morale abstraite, appel au sacrifice collectif pour atteindre les objectifs et

comme doigts coupés par la pièce qui éclate parce qu'on ne peut plus la serrer convenablement ; la révolution, comme rêve d'un autre travail que « ce travail à l'envers », qui survit dans le désir de créer, dans la création clandestine, inutile, pour le plaisir de rappeler qu'on vit.

Bien concret, ce livre, qui porte en sous titre :

« *Ouvrier dans un pays de l'Est* ». Reste à nous interroger sur ce que nous avons pour changer de telles situations, tout aussi concrètement qu'il les décrit, dans le détail. Sans oublier les *tout petits détails* que relève Haraszti.

Hugues BLASSEL

LA CIVILISATION DE PUISSANCE

par Bertrand de Jouvenel
Fayard, 206 p., 39 F.

C'est avec les yeux de l'économiste et du philosophe que l'auteur nous invite à regarder la montée en puissance de la civilisation industrielle au cours des deux derniers siècles.

La réflexion du « cheval philosophe » introduit la démarche. Car ce cheval fut lui-même, pendant des millénaires, l'instrument de conquête de l'homme sur ses semblables, et son auxiliaire économique le plus précieux. C'est d'ailleurs pour cela que la puissance de la vapeur s'est mesurée en « cheval » en 1783.

La nature devenue objet

Mais, jusqu'alors, l'homme n'avait rien fait qu'en dépensant la force des organismes vivants ; la maîtrise de la nature elle-même sous forme de charbon, pétrole, atome, etc. « marque une coupure fondamentale dans votre histoire, dit le cheval, le début d'une ère nouvelle, la fondation d'une civilisation inimaginable ».

C'est sur l'histoire du développement de cette civilisation que se poursuit la réflexion. Pour Bertrand de Jouvenel, l'idéologie de croissance ne date pas d'hier. Adam Smith peut être considéré comme le parrain de toutes les sociétés modernes, car c'est lui qui répond, au nom de toutes les nations nées ou à naître, à la question « Que cherchez-vous ? » par « La Richesse ».

C'est pourquoi le terme de produit national est aujourd'hui la mesure qui juge les nations et auquel se réfèrent tous les gouvernements, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest.

Ce développement de la richesse est lié tout à la fois à la nécessaire accumulation du capital dans de nouveaux investissements productifs, et au progrès de la productivité du travail dans la division de celui-ci « dont il suit que nul ne peut satisfaire ses besoins, sinon par des achats divers dont il obtient le moyen en s'attachant à une fonction très restreinte ».

Si bien que, contrairement aux civilisations du passé, l'instrument de la puissance n'est plus aujourd'hui le pouvoir d'acheter, réservé jadis aux détenteurs de grandes richesses, mais le pouvoir de vendre.

« L'histoire sociale moderne est celle du détrônement par ces fournisseurs des gros clients d'autrefois ».

Ce pouvoir de vendre est lié, bien entendu, au développement extraordinaire de la production, lui-même issu de la maîtrise de l'énergie, qui rend possible l'industrialisation et développe l'esprit de la civilisation de Puissance que Karl Marx a ainsi défini :

« La nature devient un pur objet pour l'homme, une chose utile... De même, le capital se développe irrésistiblement au-delà des barrières nationales et des préjugés ; il ruine la

divinisation de la nature en même temps que les coutumes ancestrales... Il abat tout cela, et il est lui-même en révolution constante, brisant toutes les entraves au développement des forces productives, à l'élargissement des besoins, à la diversité de la production, à l'exploitation et à l'échange de toutes les forces naturelles et spirituelles (1). »

Abondance et obsolescence

Mais les limites de cette puissance accumulée commencent aujourd'hui à apparaître.

La pensée de l'auteur devient alors « prophétique » pour s'interroger sur les moyens de passer de l'économie politique à l'écologie politique.

La reproduction à l'identique du modèle des sociétés industrielles pour tous les pays de la planète se heurte aux limites des ressources naturelles disponibles ; mais à l'intérieur même de nos sociétés occidentales, les multiples nuisances liées à la croissance posent une interrogation sur le sens d'un développement producteur de destruction.

L'inflation est une conséquence inéluctable des politiques suivies après la deuxième guerre mondiale, politiques qui contrairement au « laissez-faire » des libéraux du XIX^e siècle ont été des politiques de « faire-aller » orchestrées par les pouvoirs publics des différents Etats dans la crainte d'un retour d'une grande dépression cyclique du type des années 1930.

Si l'analyse de Marx sur la paupérisation progressive s'est révélée fausse, c'est que les protections sociales conquises par les ouvriers se sont traduites par des distributions de pouvoir d'achat engendrant paradoxalement une consommation de masse

et un âge d'or pour le capitalisme. Mais dans le même temps, les développements technologiques dus à la guerre et les subventions publiques ont permis cette production de masse qui contredit la vision des économistes libéraux sur la toute-puissance des consommateurs ; car c'est bien l'offre qui fait la demande et non l'inverse.

Face à cette offre abondante qu'il faut écouter, la création immodérée du crédit reste aujourd'hui l'élément fondamental de la hausse des prix.

Quant à la destruction accélérée (obsolescence), elle est et sera de plus en plus un corollaire obligatoire de la production de masse : le rythme de production dépassant de très loin les besoins, on produit des objets plus périssables pour éviter l'encombrement.

Au prix de quel recul ?

C'est l'occasion pour l'auteur de souligner que si nos ancêtres avaient fait de même, nous ne pourrions profiter de la beauté de nos monuments historiques ni de l'ombre de nos plus vieux arbres.

Il observe aussi que jusqu'à ce jour on a heureusement fait le contraire en ce qui concerne les hommes ; on limite l'arrivée des nouveaux plutôt que d'accélérer la disparition des anciens.

Au bout du compte, le cheval philosophe pose la question essentielle : « Vous pouvez (les hommes) croître en puissance par exploitation du monde de la matière... mais ce progrès de la puissance sera obtenu au prix de quel recul du monde vivant ? »

Et l'auteur, qui se refuse à conclure, estimant qu'il s'agit plutôt d'une histoire « à suivre », nous livre cependant le fond de sa philosophie dans ses propos de fin d'ouvrage :

« Notre produit le plus important c'est l'être humain. »

(1) Karl Marx : Fondements de critique de l'économie politique.

Si nous cessions de produire des êtres humains, tout ce que nous faisons serait vain et absurde. Je crois à la vérité que le progrès essentiel, c'est le progrès de l'homme.

Maurice LUNEAU

LA REVOLUTION INDUSTRIELLE DU MOYEN-AGE
par Jean Gimpel
Seuil, coll. Points-Histoire,
254 p., 8,50 F.

Décidément, depuis Marc Bloch, l'Antiquité d'un côté, la Renaissance de l'autre, perdent de plus en plus leur brillant technologique au profit d'un Moyen-Age affamé, maladif, mais riche en épopées techniques.

En fait, sous un titre audacieux, « *La révolution industrielle du Moyen-Age* », de Jean Grimpel est une apologie de la civilisation occidentale : grâce à ses ingénieurs « notre » civilisation a pu dominer le monde.

Gloire au héros national Villard de Honnecourt : on lui consacre le dixième de l'ouvrage. Des ingénieurs arabes, il n'est pratiquement rien dit, le « *Traité de l'exploitation des eaux souterraines* » composé en 1017 par Al Karagi est passé sous silence.

Néanmoins, l'intérêt de cet ouvrage est loin d'être négligeable. Il hausse d'abord la technologie médiévale au niveau des autres « évidences » : l'économie, les arts, la pensée.

Jean Gimpel nous présente donc un bilan des ressources énergétiques, agricoles et minières de l'Europe. S'appuyant souvent sur des historiens soucieux d'exactitude, il souligne la ruée vers les régions métallifères de Souabe, du Derbyshire, de Champagne et les dangers de ces précipitations.

Brossant un tableau des campagnes médiévales, il note avec précision les profondes modifications dans l'utilisation et le travail de la terre, dans le climat. Les conséquences sont analysées : meilleure alimentation, donc explosion démographique.

Mais cette idylle a son revers : l'environnement est profondément modifié, sinon dévasté, et Jean Gimpel n'insiste pas assez sur ce que coûteront à l'Occident médiéval le déboisement et la pollution.

Un des grands mythes que nous ont laissé les historiens du XIX^e siècle, c'est l'épopée des défrichements : l'homme du XII^e siècle coupant et arrachant ces arbres « inutiles », retournant la terre, semant à toute volée le bon grain, gagnant son pain à la sueur de son front, tandis que les cisterciens et leur fidèle Saint-Bernard édifient de vastes fermes modèles.

Pourtant, les écologistes ont montré l'influence des déboisements sur l'affaissement des nappes aquifères en milieu mouvementé, sur l'érosion des coteaux. Dès le XIII^e siècle, le charbon de terre se substitue au charbon de bois en Angleterre — mais il faudra attendre les années 1310 pour le voir arriver par bateau à Rouen.

En ville si l'artisanat participe aux nuisances — Etienne Boileau interdit à la moitié des métiers de travailler la nuit — à la pollution atmosphérique et aquatique, l'explosion démographique y est aussi pour beaucoup.

Action conjuguée de l'artisanat et de la surpopulation, les poissons flottent le ventre en l'air sur la Seine, et si les pouvoirs essayent parfois d'y pallier, ils n'y réussissent généralement pas : le décret du 7 septembre 1366 exigeant le déplacement de la tuerie de Paris ne sera appliqué qu'à la fin du XV^e siècle. Le commun des mortels puise son eau à la

rivière ou dans des puits, la pollution et l'infection y sont identiques.

Dans « le poids des malheurs » du temps (crise de la chrétienté, apparition de la sorcellerie, des famines, de la peste, émeutes paysannes, dévaluations, guerre), la pollution urbaine joue son rôle.

Si la peste de 1340 fit la moitié des morts en ville, c'est probablement parce qu'une bonne partie de la population adulte avait subi trente ans auparavant les famines de 1315-1317.

Quand il évoque la condition des travailleurs, Jean Gimpel recourt abusivement à des notions qui n'ont de sens que plus tard : ainsi celle de prolétariat.

Symétries abusives

Mais on peut s'étonner surtout du « bref essai sur les cycles de civilisation » qui termine l'ouvrage.

Considérant la situation politique, économique et idéologique des Etats-Unis, Jean Gimpel se lance dans une aventure comparatiste : à la suprématie américaine il compare l'idéal des croisades, à Le Corbusier, Villard de Honnecourt ; à l'Empire Stade Building le dôme de Florence.

Il aboutit à distinguer, dans les activités humaines, trois phases d'évolution : ascension, stagnation, recession.

Mais s'il est aisément de constater avec lui le déclin du Moyen-Age, il est peut-être plus difficile de le suivre quand il voit dans l'émergence de la contre-culture aux Etats-Unis une baisse d'activité. A moins de supposer, bien sûr, que tout ce qui s'oppose au pouvoir technocratique est négatif.

André GUILLERME

la classe OUVRIERE a besoin de son HISTOIRE

En préface à un livre sur le mouvement ouvrier (1)
Jacques Julliard nous invite à une lecture active
de l'histoire

A quoi sert l'histoire ? La question est aujourd'hui posée par les historiens eux-mêmes, cependant que le public fait aux livres d'histoire un succès sans précédent. Mais avant de s'interroger sur ce double mouvement en apparence contradictoire, il faut peut-être se demander à quoi l'histoire ne sert pas, ou plutôt, à quoi elle ne devrait pas servir.

1. L'histoire ne sert pas à prédire l'avenir.
De façon générale, elle a déjà assez de mal à prédire le passé, et elle n'y parvient qu'au prix d'une petite supercherie qui ne trompe personne, mais dont on n'est pas toujours assez conscient : l'historien fait semblant de descendre le cours de l'histoire, alors qu'en réalité, il le remonte. Cela lui permet sans trop de mal de démontrer que chaque événement est la conséquence logique de celui qui le précède ; et qu'il annonce fortement celui qui va suivre. Pas étonnant, puisque l'historien, lui, sait comment tout cela finit, même s'il fait semblant de l'ignorer. Il ne lui est, dans ces conditions, pas trop difficile de choisir dans la masse informe des événements ceux qui ont eu le plus d'influence sur la suite et sur le dénouement. Si j'écris l'histoire de la Russie au vingtième siècle, je vais naturellement accorder beaucoup de place et d'importance à la « révolution » de 1905. « Répétition générale de 1917 » dirai-je, après tous les autres historiens. Bien sûr. Mais qu'est-ce qui me fait parler de répétition générale, sinon le fait qu'il y a eu ensuite — et je le sais pertinemment — la « grande première » de 1917 ? Alors, négligemment, sans en avoir l'air,

(1) **Le mouvement ouvrier (1815-1976).** Texte de Michel Branciard et Marcel Gonin. Préface de Jacques Julliard. A sortir en janvier 77, dans la collection cfdt/information. Diffusé par Montholon-Services, 26, rue de Montholon - 75439 Paris Cedex 09.

Autres publications de Montholon-Services :

A paraître en décembre 1976 : **le guide des immigrés**, dans la collection cfdt/information. Tout ce qu'il faut savoir sur le droit de séjour, le travail, le logement, la santé, la retraite, l'introduction des familles, les libertés, etc., des immigrés en France.

Paru en juin 1976 : **La crise** (cfdt/réflexion) ; 14,75 F port compris ; 12 F sur place. Un ouvrage de réflexion, de formation, sur l'évolution de notre société, l'impact que peut avoir notre action sur son devenir.

l'histoire ?
c'est la vie

je mets en place tous les éléments du décor. Quand j'en ai fini, la Révolution de 1917 sera devenue inévitable. Pardi !

La preuve, a contrario, c'est l'impossibilité d'appliquer au futur cette prédiction du passé.

Faut-il alors renoncer à toute intelligibilité en histoire ? Nullement. Mais il faut convenir que, pour le moment, les liaisons causales que l'historien établit après coup, sont tributaires de trop de facteurs pour être autre chose que des reconstructions, en partie empiriques, dont la nécessité profonde, si elle existe, nous échappe encore dans une très large mesure.

2. *L'histoire n'est pas un stock d'accessoires pour la controverse politique.*

Ah ! les fameux exemples historiques ! Ces témoins muets, mais complaisants, que chacun convoque au tribunal de ses propres certitudes ! Comme il est facile de ne retenir de l'expérience du passé que ce qui concorde avec ses espérances ! Prenons l'exemple de la Commune de Paris. Pour les uns, elle est la dernière insurrection d'ancien style, fruit d'un petit peuple parisien noyé dans l'unanimité de la grande ville, antérieur à l'émergence d'un véritable prolétariat. Pour les autres, elle est la première des grandes révolutions prolétariennes, la première tentative socialiste véritable. Pour celui-ci, la Commune témoigne de la force irrésistible de la spontanéité populaire. Pour celui-là, elle s'est condamnée d'avance, faute d'un parti, c'est-à-dire d'une véritable organisation révolutionnaire. On pourrait continuer longtemps.

Faut-il alors renoncer à chercher dans l'histoire une leçon, ou mieux, des leçons ? Non. Mais les leçons de l'histoire ne sont pas de celles que l'on apprend par cœur, n'en déplaise à nos anciens maîtres. Elles ne sont pas de celles que l'on récite comme des perroquets. La recherche de la vérité historique suppose l'humilité ; elle est l'acceptation d'un risque : celui de voir remis en question ce que l'on croyait, ce dont on était sûr. La vérité de l'histoire n'appartient à aucun parti, à aucune classe. On pense à Shakespeare : « *Il y a plus de choses, au ciel et sur la terre, Horatio, que n'en rêve ta philosophie.* » — ou à Goethe : « *La connaissance est grise, ami, et l'arbre de la vie reste toujours vert.* »

C'est dire en d'autres termes que l'histoire n'aime que ceux qui aiment la vie. Le présent n'est jamais répétition du passé, mais invention de quelque chose de neuf. Le véritable historien n'est pas un homme enfermé dans le passé, mais un homme tourné vers l'avenir.

Dans ces conditions, l'histoire vaut-elle la peine que l'on se donne pour l'écrire et pour l'actualiser ? La réponse est oui, sans hésitation.

● D'abord, parce qu'à défaut d'une règle de conduite toute tracée (d'un fait, on ne peut tirer une règle), l'histoire peut être la source d'un enseignement négatif capital. Si l'histoire ne nous dit pas ce qu'il faut faire, au moins nous suggère-t-elle ce qu'il ne faut pas faire. Pour la CFDT notamment, qui, de par ses origines, est restée longtemps marginale par rapport aux voies principales empruntées par le mouvement ouvrier français depuis la première moitié du XIX^e siècle, la découverte du passé se fait d'abord dans l'action et au travers de l'action. et la tentation est grande de refaire à cadence accélérée, dans un ordre parfois arbitraire, les principales maladies infantiles de ce mouvement. Si nous voulons conserver à notre Confédération ce qui en fait la richesse, l'originalité et l'efficacité, à savoir son inaptitude radicale et délibérée à se couler dans des moules qui n'ont déjà que trop servi, alors, il faut affirmer que l'étude critique du mouvement ouvrier, de ses actions mais aussi de ses doctrines, de ses avancées, mais aussi de ses échecs et de ses impasses, est aujourd'hui d'une importance vitale. A tous ceux qui, aujourd'hui nombreux, frappent à notre



CI. Bugat - « L'Illustration »

Le joyeux gréviste du 21 mai 1909.
A l'issue d'une manifestation, on l'emménait au poste.
Il marchait en criant : « Vive la grève ! »

porte pour nous proposer leur marchandise et s'assurer notre clientèle, nous devons être capables de dépasser le traditionnel « non merci, nous n'avons besoin de rien ! » Nous devons être capables de répondre « Votre marchandise, nous la connaissons. Nous savons comment elle se comporte à l'usage. Chaque fois que nous en éprouvons le besoin, nous savons aller nous-mêmes nous approvisionner à l'extérieur ».

• Il y a une deuxième raison, pour le mouvement ouvrier, de se préoccuper de l'histoire. C'est qu'en dépit des efforts des chercheurs et d'un nombre croissant d'enseignants, l'histoire qui est enseignée reste pour l'essentiel celle des classes dominantes, et ce qui est plus grave, faite dans l'optique des classes dominantes.

A travers les deux derniers siècles de l'histoire telle qu'elle est encore enseignée, la bourgeoisie française communique avec un passé, s'assure de son identité ; affermit sa légitimité : elle a ses grandes dates, ses hauts faits, ses grands hommes. Personne d'ailleurs ne songerait à les lui contester. Mais le peuple lui-même, se retrouve-t-il et s'y retrouve-t-il avec cette histoire ? Où sont ses grandes heures ? sa culture ? ses héros ? Pour l'essentiel, rayés de l'histoire. Certes, nous ne sommes plus à l'époque où l'histoire de la Commune, par exemple, était à peu près gommée de l'histoire française contemporaine, comme une histoire de famille honteuse sur laquelle il conviendrait de faire silence.

Mais où les fils d'ouvriers et de paysans trouveront-ils expliquées et décrites les conditions de naissance de leur classe, l'émergence d'une conscience collective dont ils sont les héros ?

• Troisième raison enfin, sans doute la plus importante. A défaut d'être une véritable science de la société, l'histoire en est la conscience. Etudier le mouvement ouvrier par exemple, ce n'est pas seulement faire un bilan. C'est aussi et surtout découvrir une identité sociale et culturelle, que pour l'essentiel, l'enseignement officiel refuse encore à la classe ouvrière. Au dix-neuvième siècle, c'est à travers l'étude de leur passé, de leur folklore, de leur langue que les mouvements nationaux se sont développés et que les peuples ont découvert leur propre identité. A l'heure actuelle, semblable démarche est en train d'être opérée par les mouvements régionaux. On s'expliquerait mal le succès du *Montaillou, village occitan* d'Emmanuel Leroy-Ladurie, ou du *Cheval d'orgueil* de Pierre Jakez-Hélias, sans cette conviction de populations entières que pour exister de nouveau, il leur faut redécouvrir leurs racines.

De la même manière, la classe ouvrière a besoin de son histoire. Les fils d'ouvriers et de paysans ont besoin, à l'école et dans la vie, d'un milieu culturel qui ne les dépayse pas systématiquement, qui ne les inhibe pas sans cesse en leur faisant mesurer la distance qui les sépare du modèle unique que l'enseignement leur présente : le modèle bourgeois.

Pour cela, on ne saurait se contenter d'une « histoire-batailles » de la classe ouvrière. Les journées de juin, la Commune, le Front populaire. Bien. Varlin, Pelloutier, Jaurès, Péri. Bien. Mais aussi, et peut-être surtout, la masse anonyme des travailleurs dans leur vie de tous les jours. A côté de l'histoire politique de la classe ouvrière, nous avons besoin de son histoire sociale. De son histoire culturelle.

C'est à cette condition seulement que l'histoire ouvrière ne sera pas seulement un chapitre, aux côtés des autres, de l'histoire générale. Qu'elle sera une histoire vivante, fondée non sur une lecture passive, mais sur le dialogue actif des lecteurs avec les acteurs, de ces lecteurs de l'histoire d'hier qui sont les acteurs de celle d'aujourd'hui.



DERNIERS NUMEROS PARUS

- 271 Accidents du travail
 - 272 Les nouvelles stratégies de l'emploi
 - 273 La condition militaire
 - 274 Service public ?
 - 275 L'information dans l'entreprise
-